Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 116 (1980)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

12

Montreux, le 21 mars 1980

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

dans ce numéro:

Congrès SPV, page 330
Assemblée des délégués SEJ, page 342

Photo Doris Vogt (tous droits réservés)

Invitation aux enseignants et aux autorités scolaires à visiter la nouvelle exposition permanente de l'usine suisse spécialisée dans les installations de salles de classe.

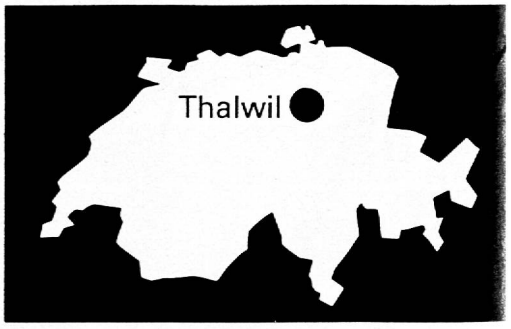

(Prière aux personnes et aux groupes intéressés d'annoncer leur visite par téléphone au (01) 720 56 21.)

hunziker

Hunziker SA, 8800 Thalwil

SOMMAIRE

RUBRIQUE ROMANDE

Séminaire de Chexbres 327
Semaine pédagogique 328

VAUD

Assemblée des délégués 329
XXIVe Congrès SPV 330
SPV 335
AVMCO 336
Tribune libre 336
CEMEA 337

GENÈVE

La SPR une et diverse 338
Convocation 338
Séance des délégations 339

NEUCHÂTEL

Editorial 340
Rappel 340
Institut neuchâtelois 340

JURA

Assemblée des délégués 342
Le CC travaille pour vous 349
Fermeture de classes 349

JURA BERNOIS

Comité central 352
Un collègue à la rencontre de ses ancêtres 353
Centre de perfectionnement 354

FRIBOURG

Problèmes économiques 355

VALAIS

Campagne «Crocus» 355

DIVERS

Service de placement SPR 355

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs): François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs): René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs): Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne. André PASCHOUD, En Genevrex, 1605 Chexbres. Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.—; étranger Fr. 55.—.

RUBRIQUE ROMANDE

SOCIÉTÉ JEUNESSE ET ÉCONOMIE

XXe SÉMINAIRE PÉDAGOGIQUE

Qui décide en Suisse?

Les procédures de consultation et de concertation entre les milieux officiels et les partenaires sociaux

CHEXBRES, 30 ET 31 MAI 1980

● Exposés introductifs:

— «LE PROCESSUS DE DÉCISION VU DE LA COUPOLE FÉDÉRALE», par M. Georges PLOMB, chroniqueur parlementaire du journal «La Suisse», Berne.
— «LE RÔLE DE L'ADMINISTRATION», par M. François LANDGRAF, secrétaire général du Département fédéral des finances, Berne.
— «LES COMMISSIONS FÉDÉRALES: RÔLE ET FONCTIONNEMENT», par Mme Yvette JAGGI, conseillère nationale, Lausanne.
— «LE RÔLE DES ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES», par M. Gilbert COUTAU, secrétaire romand de la Société pour le développement de l'économie suisse et conseiller national, Genève.
— «RÔLE ET FONCTION DES SYNDICATS EN SUISSE», par M. François PORTNER, vice-président central de la FOBB et membre du comité directeur de l'Union syndicale suisse, Lausanne.

● Travaux de groupe

● Exposés et discussions de synthèse avec la participation de:

— M. Yann RICHTER, président du LSRH - Laboratoire suisse de recherche horlogère et ex-conseiller national, Neuchâtel

et

— M. Roland RUFFIEUX, professeur aux Universités de Fribourg et de Lausanne.

Durant cette seconde partie du séminaire seront abordé entre autres les réflexions suivantes:

— «RÔLE ET POIDS DE LA SUISSE ROMANDE DANS LES PROCESSUS DE DÉCISION»
— «PRISE FORMELLE ET PRISE RÉELLE DE DÉCISION»
— «LE RÔLE DES GROUPES DE PRESSION EN SUISSE»
— etc.

● Inscriptions

Pour les membres SPR, à l'aide du bulletin ci-dessous à retourner au président de la section cantonale jusqu'au **10 avril 1980, dernier délai.**

Les congés pour assister à ce séminaire doivent être demandés selon les modalités cantonales en vigueur.

● **ATTENTION**

Les frais du repas du vendredi soir et de la nuit d'hôtel (du vendredi au samedi) sont à la charge du participant ou de la participante.

BULLETIN

NOM ..... PRÉNOM .....

Adresse complète .....

N° de tél. .....

Désire qu'une chambre lui soit réservée pour la nuit du 30 au 31 mai 1980

à l'Hôtel ..... (avec bains - sans bains)*

Date: ..... Signature: .....

	Sans bain	Avec bain
Hôtel Bellevue (petit déjeuner compris)	Fr. 27.— à 30.—	Fr. 34.— à 36.—
Hôtel Cécil (petit déjeuner compris)	Fr. 25.— à 32.—	Fr. 30.— à 42.—
Pension Le Foyer	Fr. 20.— à 25.—	

*Biffer ce qui ne convient pas.

Chaque inscription sera confirmée.

27e Semaine pédagogique à Bellinzone

13-19 JUILLET 1980

Sur le thème «**Difficultés causées par les «marginaux» à l'école et dans la société**», divers pédagogues et psychologues feront part de leurs expériences et de leurs travaux.

Au nombre des conférenciers, citons: Professeur R. Seiss, de l'Université de Kiel; Dr J. Meinhardt, directeur de l'Institut médico-pédagogique de Fulda; le Professeur K. Widmer, directeur de l'Institut pédagogique de l'Université de Zurich; Frau Dr Hofer-Werner, maîtresse de l'Ecole normale, Berne; Frau Dr Kos, directrice de l'Office d'orientation scolaire, Ljubliana.

En outre trois cours parallèles montreront comment, sur le plan pratique, des résultats peuvent être obtenus en vue de l'intégration des «marginaux»: danse, avec Frl. Chr. Anliker, de Adligenswil; théâtre, comme moyen d'intégration sociale, avec Heidi Frei, de Oberlunkhofen; enfin des exercices de contrôle et de maîtrise, avec accompagnement musical.

Il est incontestable que depuis quelques années le nombre des élèves qui, sans être des «marginaux» posent des problèmes de comportement, augmente. Il ne s'agit pas forcément de drogués, de révoltés, mais de jeunes qui rencontrent des difficultés d'adaptation, que ce soit dans le milieu familial, à l'école ou sur le plan de travail. Leurs besoins sur le plan de l'intégration familiale et sociale ne sont pas satisfaits, et cette insatisfaction les incite à réagir sous des formes inattendues, et peu compatibles avec l'ordre, tel que nous le concevons.

Les Semaines pédagogiques sont ainsi un lieu de rencontre, de discussions, d'échanges d'expériences par-dessus les frontières politiques et linguistiques. Une large place est laissée aux entretiens et aux excursions.

La plupart des départements cantonaux d'instruction publique considèrent les Semaines pédagogiques comme des cours de perfectionnement, et accordent une participation à la finance d'inscription, fixée à Fr. 445.—. Une attestation est fournie aux participants. Les inscriptions sont à adresser au Secrétariat central de l'Association suisse des enseignants, case postale 189, 8057 Zurich.

A. P.

KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

SI LA FIÈVRE DU TRAVAIL
vous envahit: une seule carte postale (qui, quand, combien) et la maison recherchée pour votre camp de ski sera dénichée. Sans frais.
contactez CONTACT
4411 Lupsingen.

Centre de vacances
(séminaires, études etc...)
à Malvilliers
Situation exceptionnelle entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds
Pension complète dès Fr. 17.—
Tél. 038 33 20 66

Concours de dessin à la plume pour les écoliers de 7 à 16 ans

Le stylo d'écolier Pelikano a 20 ans
Cette année, le stylo d'écolier Pelikano a 20 ans. Pour célébrer cet événement, Pelikan SA organise, à l'intention des écoliers de 7 à 16 ans, un concours destiné à favoriser l'éclosion des jeunes talents artistiques.

Sujet: le pélican
Ce concours de dessin à la plume est dédié au pélican. Les mœurs de cet oiseau fournissent suffisamment de matière pour alimenter la fantaisie des artistes en herbe et – pourquoi pas? – pour inspirer un cours captivant ou une inoubliable visite au zoo.

Le concurrent qui dessinera le plus beau pélican remportera le premier prix.
Un jury composé d'un professeur de dessin, d'un illustrateur, d'une mère de famille et d'un collaborateur de Pelikan SA, classera les dessins reçus.
1er prix: **un pélican vivant* ou un livret d'épargne jeunesse d'une valeur de 1000 francs.**
(* Le lauréat pourra confier cet oiseau au Zoo de Zurich qui a promis d'accepter de grand cœur ce beau cadeau.)

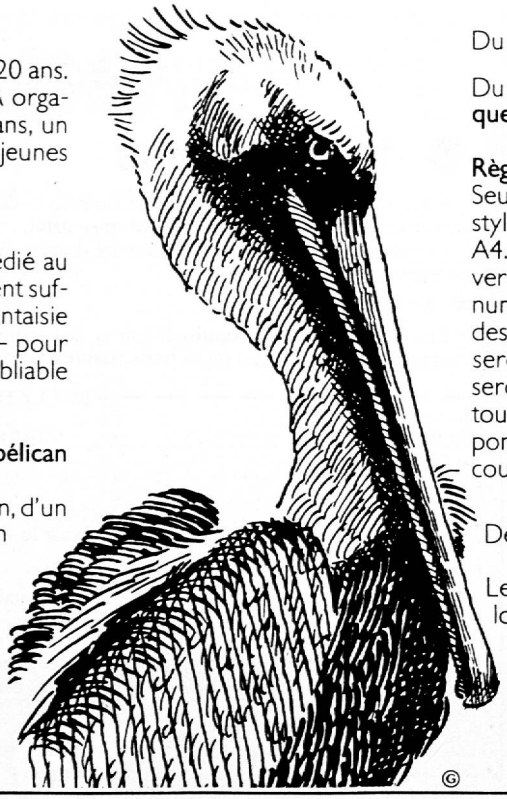

Du 2e au 20e prix: **un cassettophone.**

Du 21e au 100e prix: **une boîte de couleurs opaques Pelikan.**

Règlement du concours:
Seuls sont admis les dessins à la plume réalisés au stylo ou à l'encre de Chine, sur une feuille blanche A4. Au verso de chaque dessin doivent se trouver le nom, le prénom, l'adresse, l'âge et le numéro de téléphone du participant. Un seul dessin est admis par participant. Les gagnants seront avisés par écrit. Les 20 meilleurs dessins seront publiés. Les dessins reçus demeureront tous propriété de Pelikan SA. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet de ce concours. Tout recours par voie judiciaire est exclu.

Dernier délai d'envoi: **30 avril 1980**

Les dessins doivent être adressés sous enveloppe, à: **Pelikan SA,** Concours de dessin, Case postale, 8060 Zurich

Pelikano

Assemblée ordinaire de printemps des délégués de la SPV

Convocation

Mercredi 7 mai 1980, 14 h. 15, Hôtel de la Navigation, **Ouchy-Lausanne.**

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Procès-verbal.
3. Election du bureau*.
4. Liste des nouveaux membres honoraires.
5. Communications et propositions du Comité cantonal.
6. Préavis relatif à la cotisation 1981**.
7. Election d'un vérificateur des comptes et d'un suppléant à la commission de contrôle.
8. Vérification des candidatures au Comité cantonal.
9. Election des représentants vaudois à l'assemblée des délégués de la Société pédagogique de la Suisse romande.
10. Discussion du rapport d'activité du CC.
11. Propositions des sections et des membres pour le congrès.
12. Propositions individuelles et divers***.

Comité cantonal.

* Le bureau nouvellement élu entrera en fonction le 1er juin 1980.

** Conformément à l'article 18 des statuts.

*** Avec l'accord des délégués, il a été décidé que la discussion et l'adoption des rapports de diverses commissions et délégations prendraient place dorénavant dans la réunion d'automne de cette assemblée. *S. G.*

Délégués des sections

Sections	Effectif	nombre de délég.
AIGLE	159	3
AUBONNE	58	1
COSSONAY	90	2
ÉCHALLENS	94	2
GRANDSON	32	1
LAUSANNE	889	18
LA VALLÉE	54	1
LAVAUX	91	2
MORGES	288	6
MOUDON	72	1
NYON	203	4
ORBE	99	2
ORON	38	1
PAYERNE/AVENCHES	100	2
PAYS-D'ENHAUT	26	1
ROLLE	57	1
STE-CROIX	29	1
VEVEY	325	7
YVERDON	168	3

Composition de l'assemblée

(du 1er mars 1980 au 28 février 1981)

— Délégués des sections régionales: 59 membres (voix délibératives).
— Représentants des associations professionnelles: 11 membres (voix délibératives).
— Membres du Comité cantonal et secrétaire général: 8 membres (voix consultatives).
— Membres du bureau du congrès: 5 membres (voix consultatives).

Soit au total 83 membres (70 voix délibératives et 13 voix consultatives).

Lausanne, le 1er mars 1980

Secrétariat général SPV.

Cotisations 1980

Membres actifs

y compris cotisation de la section: **Fr. 139.—**

Membres associés

y compris cotisation de la section: **Fr. 26.—**

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1980 au CCP 10 - 2226.

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'«Educateur» vous y aidera; il constituera ensuite votre carte de membre: gardez-le donc soigneusement.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le payement.

ATTENTION:

Lors du congrès du 7 juin 1980, en cas de votation ou d'élection au bulletin secret, seule la carte de membre 1980 sera valable.

ABONNEMENT À «L'ÉDUCATEUR»

Pour un membre actif: compris dans la cotisation. Pour un membre honoraire: **Fr. 36.—**. Pour un membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé!) **Fr. 36.—**. Pour un retraité à la fois membre honoraire et membre associé: **Fr. 18.—** (s'ajoute à la cotisation de membre associé!).

Secrétariat général SPV.

Elections au Comité cantonal

Ainsi que les présidents des sections en ont été informés à réitérées reprises et que l'«Educateur» l'a plusieurs fois rappelé, une place au CC est à repourvoir lors du congrès de ce printemps. Les membres du CC et le secrétaire général sont à disposition pour donner aux personnes intéressées ou pressenties tous renseignements utiles.

Pour le reste, rappelons les **statuts** SPV:

Art. 47

«Seules peuvent être prises en considération par le Congrès cantonal les candidatures:

1. présentées par les assemblées de sections régionales et parvenues au secrétariat général quatre semaines au moins avant l'assemblée ordinaire du Congrès cantonal;
2. vérifiées par l'assemblée des délégués.»

L'assemblée des délégués appelée à valider les candidatures se tiendra le mercredi 7 mai, c'est donc le 3 mai 1980 qu'échoit le délai pour la réception des candidatures.

Adresse du secrétariat général SPV: Allinges 2, 1006 Lausanne.

Propositions individuelles et des sections au Congrès

Le Comité cantonal rappelle à tous les membres de la SPV la teneur de l'article 35, chiffres 1, 2 et 3 des statuts de la Société pédagogique vaudoise:

Art. 35

1. Les propositions doivent parvenir au secrétariat général quatre semaines au moins avant l'assemblée ordinaire de printemps. Elles sont publiées au moins huit jours avant celle-ci dans le «Bulletin corporatif».
2. Les propositions peuvent émaner d'un ou de plusieurs membres de la société, d'une assemblée de section régionale, d'une assemblée d'association professionnelle, du CC ou de l'assemblée des délégués.
3. Seules sont prises en considération les propositions déposées dans le délai prescrit à l'art. 35, chiffre 1.

Cette année, pour pouvoir être insérées dans l'«Educateur», sans difficulté, les propositions doivent parvenir au secrétariat le 3 mai au plus tard.

Adresse du Secrétariat général SPV: Allinges 2, 1006 Lausanne.

XXIVe Congrès de la Société pédagogique vaudoise

Samedi 7 juin 1980, 8 h. 30, Cinéma Métropole, Lausanne

Ordre du jour

I. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FONDS DE PRÉVOYANCE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

1. Procès-verbal
2. Rapport du conseil d'administration
3. Comptes; rapport des vérificateurs
4. Budget
5. Cotisation
6. Election d'un membre du conseil d'administration
7. Propositions individuelles et des sections
8. Election du bureau de l'assemblée.

II. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

1. Procès-verbal
2. Distribution des diplômes aux membres honoraires
3. Comptes; rapport des vérificateurs
4. Budget et cotisation
5. Informations sur les décisions prises par l'Assemblée des délégués
6. Discussion et adoption du rapport d'activité du Comité cantonal
7. Election d'un membre du Comité cantonal
8. Communication de la commission «Prospective et cotisation»
9. Propositions individuelles et des sections
10. Election du bureau de l'assemblée
11. Divers.

III. IMPORTANT

— **Quel que soit le nombre des présents, l'assemblée générale du Fonds de prévoyance débutera à l'heure annoncée.**
— En cas de votation ou d'élection au bulletin secret, seule la **carte de membre 1980** sera valable.
— Le Congrès 1974 a réglementé le **droit de parole** en adoptant les dispositions suivantes: 20 minutes par objet et par personne, 10 minutes au plus par intervention.

Comité cantonal.

Congé pour le Congrès

Extrait de la lettre du 19 mars 1979 de M. R. Junod, chef du Département de l'instruction publique et des cultes. Son contenu, nous a-t-il confirmé, est toujours valable en 1980.

«En réponse à votre demande du 5 mars 1979, nous donnons un préavis favorable à l'octroi d'un congé à vos membres le samedi 19 mai 1979 pour participer à votre congrès annuel; ce congé s'inscrit dans le cadre de notre circulaire du 25 avril 1977, recommandant aux autorités scolaires locales d'accorder à l'enseignant un congé d'une demi-journée par année scolaire pour une assemblée laissée au choix du maître.»

N'OUBLIEZ DONC PAS DE PRÉSENTER VOTRE DEMANDE DE CONGÉ À QUI DE DROIT ASSEZ TÔT.

Secrétariat général SPV.

Rapport d'activité du comité cantonal SPV, 1979-1980

Généralités

Cette année d'activité du Comité cantonal de la SPV peut être considérée comme une année de transition tant dans les domaines internes à notre association que s'agissant de l'école et de l'environnement scolaire.

L'évolution pédagogique, la transformation des structures scolaires après une lente maturation prennent maintenant une forme qui nous oblige à reconsidérer notre profession, notre position dans la société.

Le CC, conscient de cette évolution, a travaillé avec un souci constant de concilier un nouvel état de chose avec les conditions matérielles qui sont imposées afin de permettre une concrétisation durable de ces changements.

Nous passerons en revue l'activité du Comité cantonal en mettant en valeur les aspects essentiels qui ont marqué et qui influenceront la vie de notre société. Nous ne nous contenterons pas de résumer des activités, nous poserons aussi des bases de réflexion engageant l'avenir de la profession et de l'association; notre analyse portera sur les points suivants:

— **structures SPV;**
— **enseignements renouvelés;**
— **statuts de l'enseignant;**
— **réforme de structure de l'école vaudoise.**

Cette analyse a un caractère thématique: bien que prospective, elle n'exclut néanmoins pas un inventaire des principales questions traitées durant les mois écoulés ni l'indication des partenaires et des organismes que nous trouvons obligatoirement sur notre chemin, avec lesquels nous nous entendons ou auxquels nous nous opposons. Cette liste ne peut être exhaustive, mais elle a le mérite de montrer que nous sommes obligés d'être représentatifs sur de nombreux plans si nous voulons que l'on prenne en compte les positions de la SPV.

Structures SPV

Comité cantonal

Le comité cantonal représente le pouvoir exécutif de notre société. Il gère les affaires courantes, intervient à tous les niveaux pour défendre les intérêts des membres, prend aussi des décisions en fonction des

options prises par les différents congrès et par l'assemblée des délégués. Le CC incomplet, **il manque toujours un membre**, a tenu en moyenne cinq séances par mois pour gérer les affaires courantes, pour garder la liaison avec tous les commissaires qui représentent la SPV au plan cantonal et au plan romand.

Il s'y ajoute des séances pour étudier les problèmes de fond touchant à la politique scolaire et corporative de notre association.

Assemblée des délégués SPV

L'AD a tenu cette année 2 séances ordinaires. Le CC profite de ces séances pour informer les délégués de ses activités et des problèmes en cours. Ces assemblées sont aussi l'occasion d'échanges entre les sections et le CC. Nous relèverons la présentation de la SPR et de ses activités par le président J.-J. Maspéro lors de l'AD d'automne 1979.

Réunion des présidents de section

Le CC, soucieux de prendre la température des sections et de les informer, réunit plusieurs fois par année les présidents. Ces rencontres sont dictées par l'actualité et permettent de renforcer les contacts déjà créés à l'assemblée des délégués.

Sections régionales de district

Les sections tiennent en général deux séances par année et reçoivent à cette occasion, par l'intermédiaire d'un membre du CC, toutes les informations utiles. Si le CC se réjouit d'assister régulièrement aux séances des sections, il déplore le manque d'intérêt de certaines sections face aux problèmes qui nous préoccupent.

Associations professionnelles

Le CC a collaboré avec toutes les associations professionnelles affiliées à la SPV et l'on peut affirmer que le climat avec leurs divers comités est excellent.

Commissions consultatives

Le CC a actionné cette année plusieurs commissions consultatives. Nous citerons dans cette rubrique la commission «prospective et cotisation» et la commission «moyens d'action», les autres commissions seront évoquées dans d'autres chapitres. La commission «prospective et cotisation» travaille actuellement à un rythme soutenu et avec un esprit constructif. Sa tâche? Résoudre le problème créé par l'opposition de collègues à la décision prise par le dernier congrès SPV concernant le deuxième permanent. La commission «moyens d'action» inventorie à l'intention du CC les possibilités à disposition de la SPV pour améliorer la qualité de ses interventions.

Membres SPV

Le CC est, en parlant des membres SPV, à la fois satisfait et morose. S'il est toujours difficile de trouver des membres pour des commissions, il est en revanche réjouissant de constater la qualité d'engagement de ceux-ci.

Avenir de la SPV

Le problème est très important. Nous devrons nous adapter au changement de structure de l'école vaudoise et transformer l'organisation de notre société. Le CC envisage déjà différentes possibilités.

Enseignements renouvelés

Les associations professionnelles de la Suisse romande sont à l'origine des nouveaux programmes qui, comme des vagues, déferlent maintenant sur le monde de l'enseignement. Un énorme fossé sépare aujourd'hui les intentions des applications. Nous avons en son temps déjà, lors de la présentation des programmes, évoqué le danger résultant des innovations. Nous avons aussi souligné la nécessité de disposer des moyens d'enseignement idoines. Force est de constater que les assurances données à l'époque ne correspondent pas toujours à la réalité.

Pour les années 1 à 6, les programmes renouvelés sont issus de CIRCE I et II; pour les années terminales, ils sont proposés par le DIP en attendant les programmes CIRCE III, certains étant le fruit de contingences politiques comme l'enseignement renouvelé du français ou le nouveau programme de math des années terminales.

Ces programmes sont certes souvent intéressants et répondent à des idéaux pédagogiques. Cependant quand on les additionne et que l'on en confie la mise en application à des généralistes après un temps d'adaptation très court et sans modifier une structure scolaire désuète, ils n'atteignent plus leur objectif essentiel: l'amélioration qualitative de l'école. Au contraire, on sème le doute chez l'enseignant et tout le bénéfice escompté disparaît dans le gouffre des soucis matériels d'un environnement scolaire inadéquat. Dans ce domaine, on ne peut pas faire du neuf avec du vieux.

Le CC n'est pas resté les bras croisés. Déjà en juillet 1979, le président faisait part de cet état de fait au chef du DIP puis le CC renouvelait son intervention en septembre et en novembre auprès des services I et IV. Rendu attentif à la transformation de notre profession provoquée par l'introduction des nouveaux programmes, le DIP a amélioré l'infrastructure des appuis en français prévus pour le début de l'année scolaire. Le CC a enfin obtenu l'information généralisée dans cette même branche.

Le CC a informé le service I de déficiences relatives aux nouveaux programmes de math 7e a. prévus pour les classes primaires et supérieures. Il s'est étonné du choix de certains manuels qui n'étaient pas dans le droit fil de CIRCE II. N'aurait-on pas pu prévoir, s'agissant notamment des manuels, une solution romande intermédiaire entre CIRCE II et III?

Malgré ces remarques, nous pouvons affirmer que la SPV reste favorable aux enseignements renouvelés. En revanche, nous rendons attentives les autorités politiques et scolaires que ces nouveaux programmes nous imposent davantage qu'un nouveau «savoir-faire», ils exigent un nouveau «savoir-être». Nous estimons par conséquent être en droit de recevoir un appui «logistique» en rapport avec les objectifs fixés, à savoir:

— une dotation de matériel pédagogique adéquat;
— un soutien administratif efficace: l'organisation des classes, la répartition scolaire doivent être planifiées de telle façon que les enseignants puissent être recyclés en temps utiles;
— une étude sérieuse sur l'organisation d'une concertation verticale et horizontale entre enseignants propre à soulager et à aider le CPV dans sa tâche;
— un aménagement de l'environnement scolaire qui tienne compte des exigences des enseignements renouvelés;
— un effectif de classe qui permette de se sentir à l'aise dans notre nouvelle profession.

Les deux derniers points doivent aussi être l'occasion de négociations au plan régional entre les autorités locales et les enseignants qui sont mieux à même que le CC de définir leurs besoins. Ces négociations recevront, il va sans dire, l'appui du CC au niveau cantonal.

Statuts de l'enseignant

Statut horaire

Le CC, suivant la ligne de conduite qu'il s'est fixée lors du dernier congrès, a œuvré pour une amélioration du statut horaire de l'enseignant primaire. Nous avons évoqué dans l'«Educateur», à plusieurs reprises quelles étaient les positions prises par le CC; une commission consultative avait été nommée à cet effet, dans laquelle divers ordres d'enseignement primaire étaient représentés. Relevons les difficultés que nous avons rencontrées quand il s'est agi d'harmoniser nos positions avec nos collègues de l'enseignement secondaire. Nous

avons en effet toujours défendu une politique qui recouvrait les années — 2 à + 9. Nos positions tiennent compte de l'état actuel des choses. Nous pensons qu'il est toujours possible, suivant l'évolution de la situation, de trouver un terrain d'entente.

Statut financier

Notre action dans ce domaine se situe au niveau de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud. Nous revendiquons avec elle une augmentation de salaire pour l'ensemble des fonctionnaires dans un délai le plus court possible, augmentation qui permette de rejoindre le salaire moyen des fonctionnaires suisses.

Formation pédagogique

Le CC et les représentants de la SPV dans les différentes commissions sont actifs et défendent les options de la SPV en la matière. Au sein des sous-commissions, ils mettent maintenant au point les programmes des branches enseignées dans les futures écoles normales. Nous veillons aussi à être représentés au niveau supérieur de ces futurs centres de formation; il est en effet très important que les praticiens puissent y faire entendre leur voix. Il en va de même pour les formations complémentaires.

Enseignement spécialisé

Les relations de la SPV et de son association directement concernée, l'AVMES (Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé) restent suivies et bonnes avec le Service de l'enseignement spécialisé. La grande majorité de ces collègues enseignent néanmoins dans des institutions dites privées, raison pour laquelle un contrat collectif de travail doit être conclu avec l'organisation qui regroupe leurs employeurs, permettant ainsi de garantir partout des conditions de travail décentes. Contrairement à ce que l'on pouvait légitimement espérer, cette convention n'est pas encore signée. Aux dernières nouvelles, cela ne saurait plus guère tarder, quitte à ce que les deux articles au sujet desquels l'accord n'aurait pas pu se faire en soient provisoirement sortis. De toute façon, c'est une œuvre de longue haleine qui a demandé un effort soutenu, une patience et une ténacité exemplaires aussi, tant de la part des collègues concernés que de leurs responsables; ils méritent toute notre admiration et notre soutien actif.

Semaine de 5 jours à l'école

Mandaté à plusieurs reprises, le CC a choisi, en collaboration avec l'Association des parents d'élèves, la voie législative. Ces deux associations ont constitué un comité pour le lancement d'une initiative en faveur de la semaine de 5 jours à l'école, seule solution permettant de modifier le cours actuel des choses. Cette opération a connu le succès que vous savez: elle a été un révélateur de notre volonté d'aboutir à un résultat et de notre cohésion. Le CC n'a pas ménagé sa peine pour motiver les collègues et l'opinion publique. Si le premier pas est franchi, le gros du travail reste à faire: préparer une campagne d'information auprès du grand public en vue d'éventuelles votations. Il faudra de nombreuses «bonnes volontés», des fonds et un engagement important de la part des instituteurs et des institutrices. Ce sera, rappelons-le, une occasion de faire connaître au public notre profession et ses exigences; un travail qui ne peut que nous être utile. En attendant ces prochaines échéances, nous tenons à remercier tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette action.

Commission romande du statut de l'enseignement

Le CC est représenté au sein de cette commission qui s'est occupée, entre autres, du problème des décharges d'association, de l'étude des différentes collectivités en matière d'assurance et d'un recensement romand au plan des salaires, des vacances ainsi que des différents statuts horaire.

Défense des statuts individuels

Fidèle à sa tradition, la SPV, plus directement son secrétaire général, s'est chargée de la défense de plusieurs collègues en difficulté.

Réforme de structure de l'école vaudoise

Cette année scolaire a vu l'engagement de plusieurs membres du CC ainsi que de nombreux collègues dans les groupes de travail qui étudient les différents projets concernant tant le cycle d'observation que les années terminales. Nous sommes aussi représentés au sein du collège d'experts où nous faisons entendre la voix des enseignants primaires.

Au début de l'année 1980, le CC a été reçu par le conseiller d'Etat R. Junod; à l'ordre du jour, la réforme de structure de l'école vaudoise. A cette occasion, nous avons reçu, comme les autres associations professionnelles, en avant-projet, un aperçu du rapport préparé par le DIP à l'intention du Conseil d'Etat. Cette rencontre a permis au CC de réaffirmer ses positions, qui découlent du congrès extraordinaire de Pully de 1975. Rappelons ici les principes de base qui régissent notre politique en la matière:

— retarder la sélection à la fin de la 6e année;
— instaurer un cycle d'observation hétérogène en 5e et en 6e année, en lieu et place du concours d'admission;
— instaurer un même ordre d'enseignement dans les années terminales;
— permettre à l'enseignant primaire de trouver la place qui lui revient de par sa formation;
— accorder à tous les élèves de l'école vaudoise des moyens d'enseignement de même qualité.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous ne connaissons pas la position du Conseil d'Etat. Il consultera à nouveau les associations professionnelles, les partis politiques ainsi que tout ce qui touche de près ou de loin à l'école avant de soumettre un projet définitif à l'intention du Grand Conseil. Comme on le voit, nous ne sommes pas seuls en cause. Il conviendra donc lors de «serrer» l'actualité de près si nous voulons être entendus. Il s'agira aussi, lors de la mise en place des nouvelles structures, d'être représentés au niveau des régions ou des autorités locales compétentes. C'est à vous, collègues, que nous nous adressons: faites en sorte d'être écoutés lors de la mise sur pied des nouvelles structures! Vous devrez même être en mesure de faire des propositions afin que l'application de la réforme colle à la réalité de votre milieu scolaire.

Conclusions

Voici esquissé, au travers de plusieurs problèmes importants, l'activité du comité cantonal. De ce rapide survol, il se dégage plusieurs constantes utiles pour aborder l'avenir: nous voulons parler de l'information et de la participation. L'information doit mieux circuler dans notre société; cette information existe: présente chaque semaine dans l'«Educateur» et à chaque assemblée de section, elle doit être saisie par tous et transmise partout. La participation est encore une notion trop vague et abstraite pour pouvoir être comprise et assimilée par cet ensemble à la fois uni et divers qu'est la SPV; quand chacun aura compris qu'agir pour le collègue ou la collègue du bâtiment ou du village voisin c'est œuvrer pour la SPV, quand toutes les sections auront à cœur d'avoir leurs commissions d'études, la SPV sera encore davantage représentative du corps enseignant vaudois. Il est important que chacun repose le problème de sa participation à la vie professionnelle de sa région, de sa section: c'est une des conditions essentielles à l'intégration de notre profession dans une société en pleine mutation.

Romainmôtier, le 25 février 1980.

Michel Gaudard
président SPV

Rapport du conseil d'administration du Fonds de prévoyance SPV

Exercice 1979

1. Immeuble

1.1. **Entretien.** Les dépenses à ce titre sont normales, les principales concernant les garages non touchés par la récente rénovation (porte, étanchéité du toit).

1.2. **Loyers.** Modérés, compte tenu de leur contre partie, ils demeurent inchangés.

1.3. **Locataires.** Aucune modification n'est intervenue s'agissant des locataires des appartements et des garages, ainsi occupés sans interruption. Il n'en va pas de même des chambres indépendantes dont deux ont été louées sans discontinuer, les deux autres ne l'étant que temporairement.

1.4. **Gérance et conciergerie.** Elles ont continué à donner pleine satisfaction.

1.5. **Fonds d'entretien.** Il s'agit de sommes destinées, dans des délais plus ou moins lointains, à financer des réparations importantes. Le conseil d'administration estime sage de profiter des années qui suivent la rénovation pour y effectuer des versements suffisamment élevés.

1.6. **Revenu net.** Le Fonds de prévoyance est exonéré de tout impôt à l'exception du foncier. Lors de l'établissement des comptes, une partie de celui-ci, dit «impôt foncier complémentaire», n'avait pu être payé faute d'avoir reçu le borderau de quelque Fr. 500.— y relatif. En fait, impôt et versement au fonds d'entretien pourraient être déduits du revenu de l'immeuble, laissant ainsi vraiment apparaître le rapport net.

2. Ressources

2.1. **Immeuble.** La légère diminution du revenu de l'immeuble est due aux fluctuations des frais annuels d'entretien et à l'occupation moyenne des chambres indépendantes, problèmes déjà abordés.

2.2. **Versement de la Caisse générale.** Le maintien de la cotisation au minimum statutaire explique la constance des versements de la Caisse de la SPV.

2.3. **Intérêts.** L'amélioration est due non aux titres, dont le portefeuille n'a pas subi de modification, mais à la fortune placée sur livrets d'épargne, laquelle est en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

2.4. **Impôts anticipés.** Leur montant, qui suit l'évolution des intérêts avec un décalage d'un an, a fléchi légèrement, comme l'avait fait ces derniers en 1978.

3. Prestations

3.1. **Aide aux malades.** Le total affecté à ce but est à nouveau en diminution, de Fr. 3055.— exactement. Dans la mesure où c'est le signe d'un meilleur état de santé de nos membres, réjouissons-nous de cette évolution!

Rappelons qu'il est versé:

— Fr. 300.— par mois aux maîtres dont le traitement est amputé de 25% par suite de maladie ou d'accident, cette somme passant à Fr. 600.— lorsque la réduction atteint le 50%.

— Fr. 300.— durant trois mois et Fr. 600.— pendant six mois aux collègues effectuant leur année dite Jaunin, cela à partir de l'épuisement de leur droit à toucher un salaire de l'Etat.

— Les mêmes sommes que ci-dessus sont attribuées à nos membres non nommés mais inscrits sans réserve pour des remplacements au Département; le premier versement intervient alors deux mois après la cessation du traitement ou le début de la maladie (cf. rapport de l'an passé).

Le conseil d'administration apprécie les situations litigieuses, ainsi que celles qui pourraient exiger un secours supplémentaire.
N'hésitez pas à signaler un cas — le vôtre ou celui d'un collègue! — qui aurait échappé à la vigilance du secrétariat SPV.

3.2. **Allocation au décès.** Six décès, nombre malheureusement nettement au-dessus de la moyenne, ajoutés à l'adaptation intervenue en cours d'année, telles sont les raisons de l'augmentation du montant de ce poste qui a plus que doublé.

3.3. **Cédules.** Le remboursement de deux cédules s'est achevé en cours d'exercice sans qu'aucune nouvelle n'ait été souscrite.

4. Cotisations

4.1. **Considération générale.** En dépit d'une diminution de l'excédent par rapport à l'exercice précédent, le résultat reste satisfaisant et permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

4.2. **Cotisation.** Son maintien au minimum statuaire de Fr. 5.— décidé pour 1980 sera à nouveau proposé pour 1981.

5. Conclusions

5.1. En 1979, les cotisations seules ont couvert le 47% des dépenses, et le revenu net de l'immeuble — impôts et versement au fonds d'entretien déduits (cf. 1.7) — le 56%. Tous deux n'en sont donc pas moins nécessaires à la couverture des dépenses sociales et de fonctionnement.

5.2.1. *Allocation aux malades.* Alors que l'Etat, à la demande de la fédération, étudie un aménagement de ses prestations lors d'absences de longue durée consécutives à la maladie ou l'accident, il ne semble pas opportun de modifier le montant des compléments SPV.

5.2.2. *Allocation au décès.* Destinée à procurer quelque argent liquide sans formalités ni délai à une famille déjà suffisamment éprouvée par ailleurs, cette allocation s'élève dès le 1er juillet 1979 à Fr. 2000.—, auxquels s'ajoutent Fr. 500.— par enfant de moins de 25 ans à charge.

5.2.3. *Assurance.* Qu'il s'agisse de versements spontanés ou à la demande, le Fonds de prévoyance se veut une institution d'assurance alimentée par des cotisations de ses membres, subsidiairement par le revenu d'une fortune gérée avec rigueur par le conseil d'administration.

5.2.4. *En résumé.* En 1979, le Fonds de prévoyance, fort d'assises financières saines, a continué son activité en faveur des membres de la Société pédagogique vaudoise qui connaissent des difficultés d'argent sans qu'il y ait de leur faute, leur garantissant des prestations sans aucune commune mesure avec le montant de la cotisation.

Lausanne, le 13 février 1980.

Conseil d'administration du Fonds de prévoyance SPV.

Rapport financier

Caisse générale SPV

Exercice 1979

PERTES ET PROFITS (résumé)	*DOIT*	*AVOIR*
Cotisations, abonnements à l'«Educateur», etc.		405 515.75
Intérêts divers nets		2 669.65
Remboursement de l'impôt anticipé 1978		1 157.65
SPR: «Educateur», cotisations, délégués	206 921.30	
Fédération	12 095.80	
Impôts	550.—	
Palmes	210.—	
Contribution au Fonds de prévoyance	14 655.—	
Cours de perfectionnement, etc.	1 947.35	
Congrès, assemblée des délégués	8 473.80	
Commissions SPV et subventions	3 862.60	
Administration générale	28 546.85	
Traitements, allocations, prestations sociales	67 113.05	
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	31 726.05	
Secrétariat: loyer, chauffage, éclairage, conciergerie, papier, impression, affranchissements, etc.	20 109.60	
Amortissement sur mobilier, machines, etc.	6 793.—	
Excédent	6 338.65	
	409 343.05	**409 343.05**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1979	*ACTIF*	*PASSIF*
Caisse	1 231.15	
Chèques postaux	915.15	
Livrets de dépôts	82 515.40	
Titres	45 000.—	
Mobilier et machines	1 000.—	
Débiteurs	4 000.—	
Créanciers		3 420.—
Fortune		50 000.—
Fonds de réserve pour balance		81 241.70
	134 661.70	**134 661.70**

Fonds de prévoyance SPV

Exercice 1979

PERTES ET PROFITS (résumé)	*DOIT*	*AVOIR*
Versement de la caisse générale		14 655.—
Intérêts divers		4 732.70
Remboursement de l'impôt anticipé 1978		2 116.15
Fondation Boissier		100.—
Revenu net de l'immeuble «Sur Lac»		42 970.35
Allocations aux malades ayant subi une diminution de traitement	9 540.—	
Allocations au décès	10 550.—	
Secours, allocations aux orphelins, etc.	3 674.80	
Impôts	512.50	
Administration	5 599.40	
Assemblées et divers	1 272.25	
Réserve pour réparations	25 000.—	
Augmentation	8 425.25	
	64 574.20	**64 574.20**

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1979	*ACTIF*	*PASSIF*
Caisse	—.—	
Chèques postaux	40 138.49	
Cédules	4 800.—	
Titres	94 500.—	
Livrets de dépôts	61 515.35	
Immeubles et installations	731 874.10	
Hypothèques		576 365.05
Fonds d'entretien de l'immeuble		50 000.—
Fortune pour balance		306 462.89
	932 827.94	**932 827.94**

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Caisse générale

La commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la SPV s'est réunie le vendredi 29 février 1980 à Lausanne.

Elle a procédé à la vérification minutieuse de toutes les pièces justificatives et, après de nombreux pointages, elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle tient à remercier très vivement le trésorier pour l'excellente tenue des livres et l'important travail fourni.

Lors de cette vérification, elle a également contrôlé les comptes de la commission d'achats SPV et ceux de la commission Croix-Rouge Jeunesse (Fonds Mimosa).

Elle en certifie de même l'exactitude et la régularité.

Elle vous propose:

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés;
2. d'en donner décharge au caissier et au Comité cantonal;
3. de donner décharge de leur mandat aux vérificateurs soussignés.

Lausanne, le 29 février 1980.

Mary-Claude Chablaix
Jacques Chabanel

Fonds de prévoyance

La Commission de vérification des comptes du Fonds de prévoyance de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le vendredi 29 février 1980 à Lausanne.

Elle a contrôlé toutes les écritures et vérifié les pièces justificatives.

Elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes et remercie très chaleureusement le caissier et ses aides pour l'excellente tenue des livres et l'important travail accompli.

Elle vous propose:

1. d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés;
2. d'en donner décharge au caissier et au Conseil d'administration;
3. de donner décharge de leur mandat aux vérificateurs.

Lausanne, le 29 février 1980.

Jacques Chabanel
Mary-Claude Chablaix

STATISTIQUES

En 1979, le secrétariat a enregistré 942 mutations, à savoir:

— admissions	154
— démissions et décès	226
— changements d'état civil	82
— changements d'adresse	480

Au 1er janvier 1980:

— nombre des cotisations de membres actifs et associés encaissées en 1979	3452
— effectif des membres d'honneur et honoraires	893

Secrétaire général SPV

SPV

4

Publiée à la demande du Comité cantonal, cette suite d'articles consacrés à la Société pédagogique vaudoise vous entretient, chaque quinzaine, de notre association (a), de ses activités corporatives tant pédagogiques (b) que syndicales (c) et des nombreux services offerts aux membres (d). C'est aussi l'occasion d'aborder quelques-unes des nombreuses questions qui se posent à elle actuellement et de rappeler les grandes lignes de sa politique. Vos observations — toujours bienvenues! — sont à adresser directement au secrétaire général.

CC

a) La SPV: organisation pluraliste

Force ou faiblesse que le pluralisme?

Notre époque, qui n'en est pas à une contradiction près, connaît d'une part la multiplication de *grandes organisations faîtières* et, de l'autre, la prolifération des *groupuscules*. Ces derniers comprennent des adhérents réunis pour la défense soit d'intérêts sectoriels, soit d'un crédo sur un objet particulier. Leur intransigeance, l'engagement personnel de membres facilement remuants ne manquent pas de tromper sur l'efficacité réelle face à la pondération des rassemblements qui défendent les motions de synthèse qui ont recueilli le consensus au terme de débats souvent animés.

Depuis des décennies, la Société pédagogique vaudoise s'efforce de regrouper tous les enseignants, y compris ceux qui participent à des groupes plus ou moins importants ou marginaux. Dans le respect des particularismes et des individualités, elle veut mettre en évidence des intérêts communs, réaliser la conjonction de revendications parfois quelque peu antagonistes, affirmer des options pédagogiques agréées par la généralité des maîtres primaires.

Jusqu'ici, le sens politique de ses membres a permis à la SPV d'éviter deux écueils: devenir un grand «machin» informe, lieu de discussions... et de tensions, sans poids réel ni dynamisme; être le porte-parole d'une «vérité» idéologique, pédagogique et syndicale sans nuance, reflet de l'opinion d'une partie seulement du corps enseignant.

La SPV doit être l'occasion pour tous les collègues primaires de confronter librement leurs opinions, le lieu où déterminer la position propre à recueillir une adhésion générale, l'interprète de celle-là auprès des autorités et de l'opinion publique, le moyen d'en assurer le succès final.

Sa force? Son pluralisme d'abord, grâce à des membres qui, à de rares exceptions près, ont toujours très démocratiquement admis de faire partie une fois ou l'autre de la minorité sans démissionner pour autant. *La représentativité ensuite, que lui vaut une union* de l'ensemble des enseignants primaires en son sein.

b) Question pédagogique:

LA RÉFORME SCOLAIRE VAUDOISE

Comme la chose a déjà été rappelée, c'est la Société pédagogique vaudoise qui la première, en 1959, après les quelques aménagements apportés à l'enseignement secondaire, a demandé un *réexamen global des structures et problèmes liés de l'école vaudoise*. Représentée dans la commission dite des «Quarante» puis dans des groupes de travail du CREPS, elle a défendu tout au long des ans et sans équivoque des thèses modérées, seules susceptibles néanmoins de faire déboucher la «réforme» sur une école adaptée à notre temps et lieu d'épanouissement des divers aspects de la personnalité de *tous* les enfants. Les points cruciaux s'étant précisés, un *Congrès extraordinaire tenu à Pully*, en 1975, a défini les lignes générales de la politique pédagogique de la SPV. Les aspects principaux étant abordés dans les articles prochains, nous nous bornerons à rappeler ici ce qui a trait aux *objectifs de l'école*:

«1. La SPV fait siens les objectifs généraux du CREPS:

a) par l'exercice conjugué de toutes ses facultés, faire acquérir à l'enfant des connaissances, des moyens d'action, ainsi que des instruments de compréhension;
b) mettre chaque enfant en mesure de se connaître selon son originalité propre et de développer une personnalité autonome;
c) éveiller le sens de la solidarité en engageant l'enfant dans des activités pratiques et intellectuelles effectuées en équipe.

2. La SPV attribue à chacun de ces objectifs une importance égale.

3. L'école doit offrir à tous les enfants la possibilité de compenser leurs handicaps.»

c) Position syndicale: MOYENS D'ACTION

A une population qui pour avoir fait ses classes s'estime volontiers trop compétente en matière scolaire, il n'est pas facile de faire admettre que l'image du «régent» de son enfance est à revoir, que le métier d'instituteur vit *une évolution rapide* au niveau des connaissances et des technologies à maîtriser, alors que s'accroissent difficultés professionnelles et fatigue nerveuse et que s'allonge le temps qu'exige la préparation des leçons et une formation devenue permanente.

Pour informer ces gens, pour convaincre les autorités, quels sont les *moyens à disposition* de la SPV? Citons parmi d'autres:

— les entretiens avec les chefs et les principaux responsables des départements,
— les interventions écrites ou orales dans les multiples rouages de l'administration,
— l'envoi à l'autorité ou la diffusion par les mass media écrites, parlées ou télévisuelles de résolutions ou de prises de positions,
— la participation à de nombreuses commissions officielles s'occupant de questions pédagogiques, d'organisation scolaire, de conditions de travail des enseignants, de rémunération, de statut des fonctionnaires, etc.

L'impact? Celui que peut avoir une masse de quelque 3000 membres représentatifs de l'ensemble de la profession et prêts à défendre autour d'eux les positions votées par leurs assemblées.

d) Un service: L'ASSURANCE RC PROFESSIONNELLE COMPLÉMENTAIRE

Sauf négligence ou imprudence graves, l'Etat assume la *réparation du dommage causé à un tiers* par l'un de ses serviteurs dans l'exercice de sa fonction. Cette disposition est d'une application relativement facile s'agissant d'un employé dont l'horaire est strict et le cadre de travail bien précis. Les choses sont moins simples pour l'enseignant: seule une partie de son activité se déroule pendant l'horaire scolaire; il n'agit d'autre part pas seul mais entouré d'enfants plus ou moins disciplinés.

Le maître est-il tenu pour responsable de toutes les sottises que peut commettre un galopin désobéissant? Suffit-il à la victime d'un dégât, parent d'un condisciple ou autre tiers, de lui adresser la facture,

comme on le voit encore? Doit-il la payer? Certes non, à moins que sa responsabilité ne soit engagée. Mais que de risques lorsque l'on sort avec sa classe, de cas tangents, de contestations possibles, de discussions désagréables en vue.

C'est la raison pour laquelle la SPV a inclus dans la cotisation le coût d'*une assurance responsabilité civile professionnelle complémentaire*. Jusqu'à concurrence de Fr. 5000.—, elle paye les dégâts matériels imputables au maître; si la prétention est abusive, elle s'occupe de la défense de ses intérêts. C'est plusieurs fois chaque année, pour des montants qui ont oscillé entre Fr. 19.50 et quelques milliers de francs, que cette couverture est sollicitée par l'entremise du secrétaire général.

(A suivre) *Nicod Paul*

Congrès 80

Sonorisation

Le Congrès annuel de la SPV aura lieu le samedi 7 juin, au cinéma-théâtre Métropole, à Lausanne.

Pour des raisons évidentes, il est indispensable que les débats soient diffusés clairement dans toute la salle. Il est tout autant nécessaire que le bureau de l'assemblée puisse disposer, après coup, de l'enregistrement de la séance.

Avant de s'adresser à une maison spécialisée de la place, le comité SPV fait appel aux collègues qui seraient équipés pour:

— la sonorisation de la salle (2 microphones de table et 2 micros de salle plus enceintes),

— l'enregistrement des débats.

Il y a là possibilité d'amortir quelque peu une installation personnelle!

Prière de bien vouloir s'adresser, par écrit, dans les 10 jours, à l'adresse suivante:

CC - SPV
à l'att. de Richard Pasche
Ch. des Allinges 2
1006 **Lausanne**

Rapports des commissions permanentes SPV

Les rapports annuels des commissions permanentes SPV seront discutés lors de l'assemblée des délégués de **l'automne** 80.

En conséquence, les rédacteurs desdits rapports disposeront d'un délai plus long pour leur envoi. Il est fixé au

25 août 1980

Le responsable du congrès,
Richard Pasche

AVMCO

Association vaudoise des maîtres de classes à options

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE,
Stand de Vernand, mercredi 16 avril 1980 à 14 heures.

Ordre du jour: — Révision des statuts
— Avenir (...)

Une information parviendra à chacun.

Le président: A. Künzi

TRIBUNE LIBRE

Suppression de matinées de formation

Enfin! Enfin! Après plus d'un an de recyclage en français, le DIP nous propose de consacrer une matinée de formation à répondre à nos questions.

Les questions étant posées, voici la lettre dont les enseignants recyclés ont eu à prendre connaissance lors de leur dernier cours:

Ainsi que nous vous l'avions annoncé, le programme des matinées de formation prévues dans la période du 25 février au 15 mars 1980 devait être consacré aux réponses à vos questions concernant l'introduction de la nouvelle méthodologie du français.

Les questions qui nous sont parvenues sont relativement peu nombreuses et d'inégale valeur; elles émanent de quelques groupes seulement; elles ne peuvent constituer la matière d'une matinée de formation; nous avons donc décidé de supprimer les matinées prévues entre le 25 février et le 15 mars 1980.

Toutefois, les questions posées recevront une réponse par les formateurs qui visiteront les groupes qui ont posé des questions essentielles ou par les animateurs qui répondront aux questions d'intendance, de matériel.

Après lecture de cette lettre, bien des questions viennent spontanément à l'esprit:

— Que signifie «relativement peu nombreuses» et «quelques groupes seulement»?

La formule manque de franchise. Pourquoi ne pas annoncer clairement combien de questions ont été posées, lesquelles et par combien de groupes? Voilà qui intéresserait **tous les enseignants** recyclés.

— Que signifie «d'inégale valeur»?

Le mépris qui sourd derrière les mots m'attriste. Comment le DIP peut-il juger de la valeur de nos questions? Quels critères le guident? Toute question formulée est le reflet d'une angoisse ou pour le moins d'un intérêt; à ce titre, elle mérite d'être prise en considération, quelle que soit sa «valeur».

— Que signifie «questions essentielles»?

Et pourquoi les réponses à ces questions ne sauraient-elles intéresser **tous les groupes**?

— Toutes les raisons invoquées ici pour supprimer ces matinées de formation sont peu précises et semblent peu sincères.

— Quel est le motif, le vrai, de cette décision?

— Nos formateurs ont-ils besoin de prétextes?

— Serons-nous un jour considérés par eux comme des adultes dignes de confiance?

— Aurons-nous jamais droit au dialogue: **un réel dialogue** entre «émetteurs et récepteurs» de bonne foi?

Yvette Beauverd

Vacances des jeunes

Le CC attire tout particulièrement l'attention des lecteurs de l'«Educateur» sur Vacances des jeunes, œuvre née, voici une vingtaine d'années, de l'action enthousiaste de quelques collègues primaires. Il recommande à leur bienveillance l'appel de fonds de cette organisation tout au long du mois de mars. **CCP de Vacances des jeunes: 10 - 20986** *(et non le numéro erroné figurant dans l'«Educateur» N° 8).*

M.S.

L'association Vacances des jeunes a été créée en 1958 par un groupe d'enseignants vaudois qui souhaitaient procurer à des jeunes (à l'époque, il s'agissait de pré-adolescents) des expériences

intéressantes pendant les vacances et de bons moments de camaraderie dans une vie communautaire bien organisée. Très vite Vacances des jeunes a ouvert ses séjours à d'autres tranches d'âge; actuellement tous les camps sont mixtes.

Créée par des enseignants, l'association a été aussi soutenue financièrement par le corps enseignant qui, par sa générosité, a permis un développement régulier de l'activité. Le programme de 1980 fait apparaître les objectifs que se fixe l'association qui ne cherche pas à offrir aux jeunes autre chose que ce qui correspond à l'intérêt de leur âge.

Connaissant le besoin de dépaysement des adolescents, c'est à eux qu'elle propose, de 14 à 16 ans, de vivre un camp sous toile à l'étranger, de s'exercer à des techniques accessibles à chacun. Pour ceux de 12 à 14 ans, le voyage est moins long mais la joie est tout aussi grande dans les Franches-Montagnes, les Grisons, etc. Enfin les plus jeunes sont reçus dans les deux maisons que Vacances des jeunes possède à Arzier et au Lieu.

Ce dernier bâtiment a reçu le nom de Centre Marcel Barbey en souvenir de notre collègue, premier président de Vacances des jeunes, décédé au début de 1978 alors qu'il se rendait dans cette maison dont il avait voulu et mené à bien la construction.

La dernière acquisition de Vacances des jeunes est un cadeau posthume d'une collègue lausannoise, Madeleine Collet, maîtresse d'école enfantine, qui a légué une certaine somme à l'association. Cet héritage a permis l'achat et l'équipement d'un petit terrain à Castillon du Gard où nous pouvons maintenant faire camper des groupes d'adolescents qui y sont beaucoup plus heureux que dans les campings officiels surpeuplés.

Vacances des jeunes: une association qui veut simplement répondre aux besoins de découverte et de détente des jeunes de chez nous tout en faisant œuvre éducative c'est-à-dire en leur offrant l'occasion de découvrir, dans la vie en commun, le meilleur d'eux-mêmes.

Chers collègues, Vacances des jeunes a besoin de votre aide, que ce soit pour appuyer son action auprès des familles ou pour la soutenir financièrement.

M.Mt

Le programme de 1980, 25 séjours, est à la disposition de chacun. Prière de le demander au secrétariat: 12 av. de Montoie, 1007 Lausanne (tél. 25 31 55 de 9 h. à midi, du lundi au vendredi).

CEMEA

FORMATION À L'ANIMATION DE CENTRES DE VACANCES

Les CEMEA organisent durant les vacances de Pâques 1980 les stages suivants:

1. Animation de centres de vacances pour enfants (7 à 12 ans):

Du 31 mars au 7 avril à la Côte-aux-Fées (Jura neuchâtelois). Renseignements: Georgette Fürst, tél. (021) 29 71 10.

2. Animation de centres de vacances pour jeunes enfants (4 à 6 ans):

Du 31 mars au 7 avril à la Côte-aux-Fées (Jura neuchâtelois). Renseignements Georgette Fürst, tél. (021) 29 71 10.

Ces deux stages (1 et 2) ont lieu dans la même maison et collaborent étroitement.

3. Animation de centres de vacances pour enfants (7 à 12 ans):

Du 3 au 12 avril à Finhaut (VS) (avec des enfants du CAV). Renseignements: Jean-Clément Gössi, tél. (022) 82 05 57. Centre d'animation et de vacances, tél. (021) 20 56 81.

4. Direction, organisation, animation de centres de vacances:

Du 4 au 13 avril à Denezy (VD). Renseignements: Jean-Luc Schmalz, tél. (021) 87 02 94.

5. Animation de centres de vacances pour enfants (7 à 12 ans):

Du 7 au 16 avril à la Côte-aux-Fées (Jura neuchâtelois). Renseignements: Antoinette Portmann, tél. (038) 25 87 66 (évent. Françoise Clottu, tél. (038) 24 34 30).

6. Animation de centres de vacances pour adolescents (13 à 18 ans):

Du 7 au 16 avril à la Côte-aux-Fées (Jura neuchâtelois). Renseignements: Antoinette Portmann, tél. (038) 25 87 66 (éventl. Françoise Clottu, tél. (038) 24 34 30).

Ces deux stages (5 et 6) ont lieu dans la même maison et collaborent étroitement.

Ces stages, animés par des éducateurs, des instituteurs, s'adressent aussi à vous, institutrices et instituteurs qui animez des camps, des classes vertes, des centres de vacances ou des activités parascolaires et qui souhaitez une formation complémentaire.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à prendre contact avec les personnes mentionnées ci-dessus ou directement avec la permanence de l'Association suisse des CEMEA, tél. (022) 27 33 35.

Marianne Gilliéron

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
Mlle Monique Schafroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

SVRSM
ASSURANCE MALADIE-ACCIDENTS

COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000 membres de la SPV avec conjoints et enfants.
Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE DE SECOURS MUTUELS

LA LOTERIE ROMANDE
c'est avant tout
L'ENTRAIDE
2 tirages et 2 gros lots par mois

LA SPR UNE ET DIVERSE

Les structures scolaires genevoises

A Genève la situation est relativement simple: tout enfant a la possibilité de fréquenter une école dès l'âge de 4 ans. Nos structures sont les suivantes:

4 ans = 1re enfantine	*degrés non oblig. fréquentés*	
5 ans = 2e enfantine	*à resp. 80 et 98 %*	
6 ans = 1re	**Primaire**	
7 ans = 2 P		
8 ans = 3 P		*enseignement*
9 ans = 4 P		*primaire*
10 ans = 5 P		
11 ans = 6 P		
12 ans = 7e	**Cycle d'orientation**	*enseignement*
13 ans = 8e	*3 sections: latino-scientifique,*	*secondaire*
14 ans = 9e	*générale et moderne*	

SORTIE de la scolarité obligatoire et ENTRÉE dans:
Ecoles techniques — apprentissages — collège et études longues.

Les maîtres des divisions élémentaire et moyenne, degrés 1E à 6P, constituent le corps enseignant primaire. Ils sont égaux quant à:

- *l'exigence du titre à l'entrée en formation: la maturité;*
- *la formation: 3 ans d'études pédagogiques;*
- *le salaire: la classe 16;*
- *les lieux d'enseignement: la plupart de nos bâtiments abritent sous le même toit, ou dans une aile annexe, l'école primaire et l'école enfantine.*

Les maîtres du cycle d'orientation forment une partie du corps enseignant secondaire et enseignent dans les degrés 7, 8 et 9. Leur formation, leurs conditions de travail et leurs salaires sont ceux de l'enseignement secondaire. Ils travaillent dans des lieux totalement séparés du primaire.

Bien que nous entretenions des relations suivies avec nos collègues du CO il est évident que cette coupure nette (lieux, structures, direction, etc.) entre les degrés 6 et 7 est ressentie parfois comme une entrave à une liaison harmonieuse entre ces deux étapes de la scolarité.

MUSÉE ROMAIN NYON

la navigation	utilitaire et de plaisance à voile, à vapeur, à moteur
la pêche	un métier
les sciences	faune, végétation, plancton, géographie, vents, travaux de *F.-A. Forel* archéologie (statue celte)
les arts	œuvres d'*A. Hermanjat*

Du 29.3 au 20.4:
Œufs décorés (collection Haupt)

Les musées de Nyon (Château - Maison du Léman - Basilique romaine) sont ouverts:
1.4-31.10: chaque jour 9-12 h et 14-18 h
Hors-saison: 14-17 h (lundi fermé)
Mi-décembre - mi-janvier: relâche annuel

Au Château, dès le 18.3:
L'imprimerie et l'édition à Nyon

Assemblée générale SPG

ATTENTION: CONSERVEZ VOTRE ENVELOPPE!

Vu l'importance des sujets, les votes auront lieu à bulletins secrets. Ces bulletins seront remis à l'entrée contre **présentation de votre enveloppe.**

Les membres de la SPG sont convoqués en assemblée générale le

LUNDI 31 MARS 1980, à 20 h. — AULA - UNI I

Ordre du jour

1. Admissions - démissions.
2. **Communications:**
   Information: — conduite et application,
   — emploi.
3. **Election au comité:**
   Un poste à pourvoir, deux candidatures reçues à ce jour.
4. **Travail à mi-temps.**
5. **Généralistes et encadrement pédagogique.**
6. **Divers.**

Pour faciliter le déroulement de l'assemblée, nous vous remercions de transmettre d'avance et par écrit vos amendements éventuels.

LE STATUT D'ENSEIGNANT PRIMAIRE SUBIT-IL INSENSIBLEMENT DES MODIFICATIONS?
PARTICIPEZ À CETTE ASSEMBLÉE POUR DONNER VOTRE AVIS.

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX!

Séance des délégations

25 février 1980

COMMUNICATIONS DE LA DEP

Notre revendication de décharge de fin de carrière pour les plus de 50 ans sera présentée au Conseil d'Etat par le président Chavanne pour le budget 1981.

REMPLACEMENTS

L'organisation des remplacements va être rationnalisée.

- Les remplacements pour des recyclages vont relever de la compétence de M. Dessoulavy, (perfectionnement du corps enseignant).
- Les autres remplacements ordinaires restent sous l'autorité de M. Hagmann, remplaçant M. Reymond.
- Les factures de remplacement seront arrêtées au 20 de chaque mois et payées à la fin du mois suivant.

Pour l'application de ces mesures chacun recevra des directives précises en temps opportun.

QUESTIONNAIRE SUR LE CONGÉ DU SAMEDI MATIN

La DEP annonce que le comité du GAPP qui lui avait demandé de faire passer un questionnaire aux élèves de 5e et 6e primaire (par le rapport de la commission Boissard déposé le 15 novembre 1980) renonce à interroger les élèves du primaire. Il n'y aura donc pas de consultation de nos grands élèves. La SPG regrette vivement ce volte-face des représentants des associations de parents, plus d'un mois après que la décision ait été prise en commission officielle.

RAPPORTS DE PASSAGE AU CO

Désormais les maîtres de 6e ne seront plus tenus d'établir un rapport pour chaque élève passant au CO, mais uniquement pour les élèves présentant un problème particulier. La DEP va étudier la durée du congé pour établir ces rapports, il sera vraisemblablement ramené à une demi-journée (1 journée pour les dames SMP).

CONGÉ DES ENSEIGNANTS

Le nouveau statut des enseignants prévoit une durée de congé de 3 ans seulement. Pour permettre une transition en douceur, une 4e année de congé sera encore exceptionnellement accordée pour l'année 1980-1981 à ceux et celles qui en faisaient la demande.

MI-TEMPS

Demande de la SPG (selon mandat de son assemblée générale de 1978) limitation du mi-temps à 5 années.

Position de la DEP: «Selon les disponibilités en personnel la DEP se réserve de limiter le nombre d'années pendant lesquelles les enseignants (es) peuvent exercer une activité à temps partiel.»

La SPG s'élève contre cette formule trop vague qui n'introduit pas de limitation et crée en fait un corps intermédiaire de personnes particulières chargées de tâches définies. C'est une atteinte grave à la notion de généraliste.

Elle regrette aussi qu'une centaine de personnes mobilise les postes à mi-temps, alors qu'elle voudrait une plus grande mobilité permettant à un plus grand nombre de personnes de bénéficier d'un mi-temps quand le besoin s'en fait sentir.

M. Christe n'estime pas avoir créé un corps intermédiaire, les personnes à mi-temps en appui pédagogique restent des généralistes. Il estime que la DEP a fait un grand investissement pour former ces enseignantes à mi-temps en appui et qu'il serait regrettable de perdre ces expériences acquises pour avoir à former de nouvelles personnes.

D'autre part Mme Feyler explique qu'on peut faire de l'appui à plein temps mais que le rendement est moindre; une personne à mi-temps en soutien travaille avec 4 classes, alors qu'une personne à plein temps, ne peut travailler qu'avec 6 classes. (Nous n'avons pas très bien compris cette multiplication par 2 qui ne donne pas le double mais une fois et demie seulement.) D'autre part l'expérience montre que le soutien est surtout efficace le matin, la personne à plein temps devrait donc aussi travailler l'après-midi, ce qui n'est pas souhaité.

La DEP demande un moratoire de 2 ans sur la limitation de la durée du mi-temps; refus de la SPG.

PRIX

La DEP a été entendue par la Commission de l'enseignement du Grand Conseil au sujet de l'application de la nouvelle loi sur les prix. Devant la difficulté de trouver un règlement d'application acceptable, M. Christe a proposé deux essais de règlement provisoire pour les promotions prochaines de juin 1980 (en attendant la votation populaire qui devrait intervenir avant le 27 décembre 1980)

— obtiennent un prix les élèves promus;
— obtiennent un prix les élèves ayant obtenu la note moyenne de travail de 4.

La SPG a décliné encore une fois la proposition de participer à la commission de rédaction d'un règlement d'application pour cette nouvelle loi qu'elle estime inapplicable.

Séance levée à 16 h. 20.

Erica Louis

Rédactrice de la rubrique genevoise:
Mme Liliane Urben, c/o SPG, bld Georges-Favon 14, **1204 Genève.**
Tél. (022) 29 26 60.

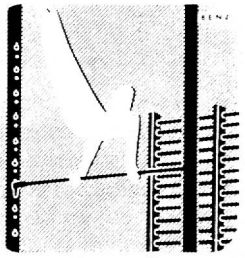
Fabrique d'engins de gymnastique, de sports et de jeux

Alder & Eisenhut AG
depuis 1891

8700 Küsnacht ZH ✆ 01 910 56 53
9642 Ebnat-Kappel SG ✆ 074 3 24 24

Vente directe aux écoles, sociétés, autorités et particuliers.

Qualité suisse - notre propre fabrication.
Service garanti dans toute la Suisse.

Editorial

«Dès l'année civile 1981, l'organisation des cours de perfectionnement (formation continue) à l'intention des titulaires de la section préprofessionnelle et des maîtres spéciaux qui dépendent de ce secteur d'enseignement sera reprise par le service de l'enseignement secondaire.
»Cette réorganisation implique les modifications suivantes:
— le projet de programme SEP pour 1981 ne s'adresse qu'aux jardinières d'enfants et aux titulaires primaires;
— les cours de l'ANEPS, de l'ASA, des CEMEA et de la SNPP ainsi que ceux proposés par les associations de maîtres spéciaux devront tenir compte de cette réorganisation.»

Ainsi donc aucune des démarches que nous avions entreprises pour maintenir un statut cohérent de la formation continue pour les maîtres généralistes n'a abouti. Ni le point de vue romand (communiqué au chef du DIP au cours de notre dernier entretien), ni la lettre du Comité central n'ont pu changer la détermination de nos reponsables.

Sachez, chers collègues, que le SAE-SPN désapprouve absolument cette nouvelle division d'un corps enseignant issu d'une même Ecole normale, dont les membres ont le même titre d'enseignement, dont toutes les caractéristiques quant à leur travail en classe sont quasi identiques, qu'ils soient primaires ou préprofessionnels...

Qu'on est loin du projet que le peuple neuchâtelois avait approuvé. Notre section administrativement rattachée maintenant à l'enseignement secondaire n'est vraiment pas gâtée. Elle n'a rien de cet esprit secondaire où le maître se rebaptise professeur et modifie ses cartes de visite! Elle a des problèmes communs avec ceux qui enseignent dans les degrés 1 à 5. A se demander comment diable faisaient nos collègues de 8e et 9e (surtout) lorsqu'ils n'étaient QUE des primaires...

Quelques mots suffisent à balayer les avantages qu'on nous avait accordés au moment de l'année longue: la palette des cours va sérieusement pâlir. Tant pour les primaires que pour les préprofessionnels. Les ponts sont une nouvelle fois bombardés qui maintenaient quelques possibilités de rencontre, d'échanges, de comparaisons entre collègues conscients qu'ils faisaient finalement le **même** travail, dans des conditions identiques, malgré un camouflage qui ne trompe que ceux qui veulent bien se laisser tromper tant il est artificiel, comme le titre dont on nous affuble d'instituteur de l'enseignement secondaire alors qu'instituteur suffirait à notre avis.

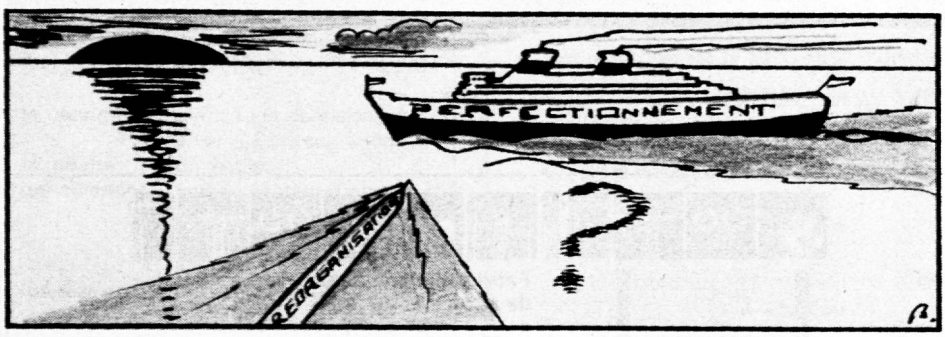

Quelques collègues stupéfaits de cette «désréorganisation» m'ont demandé si, en ma qualité de membre de la Commission technique des cours de perfectionnement je savais quand serait «organisé» le perfectionnement des maîtres du degré inférieur, le perfectionnement des maîtres du degré moyen, le perfectionnement des maîtres de classes spéciales, les perfectionnement des maîtres de classes terminales, etc. Je n'ai pu que répondre, en l'état actuel des choses, qu'une nouvelle fois Neuchâtel innove: dans la même enveloppe contenant la convocation à la prochaine séance de la commission se trouvait — ô ironie — le contre-exemple type à la nouvelle conception neuchâteloise: le programme 1980 du Centre de perfectionnement du corps enseignant édité par la DIP bernoise. Le Romand a la fâcheuse habitude de planer au-dessus de ses voisins alémaniques. Dans le cas précis, notre «désréorganisation» ferait plutôt penser à une croisière en bathyscaphe...

En feuilletant ce document bernois, on remarque que le Cours normal (le 89e) figure en bonne place, sans restriction quant aux inscriptions...

Rappel

Vous considérez-vous comme des instituteurs et institutrices solidaires de vos collègues romands de la SPR (environ 7000 membres), solidaires de vos collègues suisses de la CASE (Conférence des associations suisses d'enseignants - environ 40 000 membres), solidaires de vos collègues au plan international de la FIAI (Fédération internationale des associations d'instituteurs), alors adhérez à votre syndicat neuchâtelois. En effet, le SAE-SPN est **la seule association** représentant notre canton dans ces divers organes.

Rappelez-le à vos collègues troublés par des insinuations fondées sur des présomptions absolument fausses et tendancieuses.

La SPR ne reconnaît qu'une seule association par canton; depuis sa création, la SPN, devenue le Syndicat autonome d'enseignants **et** Société pédagogique neuchâteloise est l'un des sept maillons de la Société pédagogique romande.

Le vice-président SPR,
Le vice-président CASE,
J.-P. Buri

Institut neuchâtelois

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M. Gaston Clottu, président, ouvre la séance et donne la parole à M. Jacques Cornu, vice-président. Après lecture du procès-verbal de l'AG 1979, les rapporteurs des diverses commissions apportent à l'assemblée des renseignements sur les activités respectives de leur groupe de travail.

Commission Culture et Jeunesse

M. A. Mayor, démissionnaire, sera remplacé par M. Jeanquartier. Les journées d'étude 1979 furent parfaitement organisées. Rappelons qu'elles eurent pour thème la mesure de temps et qu'elles se déroulèrent à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Neuchâtel. En 1980, le thème sera: Mieux connaître son pays et ses institutions politiques. M. J. Courvoisier, archiviste cantonal recevra et conduira une quarantaine de jeunes gens de 17 à 19 ans à travers tous les secrets du château.

Le fédéralisme a du bon. En principe!

En lisant plus attentivement les nombreuses brochures que je reçois par le biais de ma fonction au comité directeur de la CASE (KOSLO) je ne suis parvenu, jusqu'ici, à trouver quelque rappel de notre conception de pointe du perfectionnement cloisonné voire bétonné. A titre d'information, chers collègues, il n'y a eu aucune consultation préalable (ou postérieure) des intéressés. Accommodons-nous donc (?).

Je suis en train de préparer une lettre «auf deutsch bitte» (car tous les bulletins officiels que je reçois émanent de la Suisse alémanique!) dans laquelle je demande aux divers DIP de me renseigner sur leur conception et programme du perfectionnement. Ma participation à la Commission EP suisse (qui succèdera à FORMACO) mandatée par la CASE me permettra certainement d'obtenir des précisions dans ce même domaine.

En attendant (?), chers collègues, prenons encore un peu plus congé les uns des autres. Peut-être le bon sens reprendra-t-il le dessus et qu'on écoutera ceux qui finalement ont l'usage de cet instrument merveilleux qu'est l'Education permanente pour tous sans distinction de «classe».

J.-P. Buri

Commission du Prix de l'Institut

M. Claude Lambert, médecin, spécialisé en maladies tropicales, éminent parasytologue est désigné cette année pour recevoir le prix 1980.

Commission des cahiers de l'Institut

Le «dernier-né», consacré à Pierre Bovet, le pédagogue bien connu, n'a pas connu le succès attendu; un grand nombre d'exemplaires est encore disponible... Avis aux amateurs qui ignoraient la parution de ce volume, édité comme par le passé aux Editions de la Baconnière.

Le prochain cahier sera consacré à l'aménagement du territoire.

Commission activités diverses

Les quatre itinéraires neuchâtelois déjà paru ont obtenu un énorme succès. Ils sont largement «amortis». Le cinquième dépliant s'intitulera «Promenade horlogère neuchâteloise» et proposera une balade de Biaufond à Marin.

Rapport financier

Le caissier annonce une situation saine... sans plus. Les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Présidence

Après douze ans de présidence, M. Clottu songe à laisser sa charge à une autre personnalité. Pour 1980, il accepte d'assumer encore cette fonction puisqu'en 1981 auront lieu les réélections du bureau, pour une période de trois ans.

Quatre nouveaux membres de l'Institut sont élus: MM. J.-B. Grize, M. Egloff, J.-P. Jelmini, M. Soldini.

SÉANCE PUBLIQUE

Après un intermède musical qui nous replonge dans une ambiance moyenâgeuse, celle du XVIe siècle anglais et espagnol, grâce à la virtuosité de Mme June Pantillon, de M. Marcel Treuthardt et de Mme Monique Treuthardt, M. André Aeschlimann, professeur à l'Institut de zoologie de l'Université de Neuchâtel, présente le lauréat 1980. M. Claude Lambert, après avoir pratiqué pendant sept ans aux Brenets, part pour le Congo. En 1960, il quitte le Zaïre; il est engagé en qualité de chercheur chez CIBA. Il étudie toutes les caractéristiques d'une substance mise au point par un chimiste: «la» 32 644. Ses recherches couronnées de succès lui valent d'être nommé expert scientifique (toujours chez CIBA-GEIGY), mais en Valais puis à Saint-Aubin. La boucle est fermée.

Quelques diapos très suggestifs nous rappellent, malgré le temps exécrable, les grandes chaleurs des tropiques et son cortège de maladies endémiques provoquées par des parasites. On reparle du moustique de la malaria, de la mouche tsé-tsé, de la maladie du sommeil, des odieuses amybes...

M. Claude Lambert est en quelque sorte le digne successeur d'un autre Neuchâtelois, parasytologue éminent, le docteur Fuhrman. Ce n'est pas sans inquiétude que nous apprenons que le nombre de malades atteints par ces maladies est de quelque 1000 millions et qu'en Suisse, elles ont décuplé de 1975 à aujourd'hui.

Le délégué SAE/SPN:
J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, **2074 Marin.** Tél. (038) 33 15 05.

photocomposition
reliure
offset
main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles
précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau
Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DES DÉLÉGUÉS SEJ

Un syndicat fort de près de 800 membres

Le 27 février s'est déroulée à Glovelier l'assemblée ordinaire des délégués du SEJ placée sous la présidence de Paul Simon. Ces assises du législatif, siégeant sous la forme de ses deux chambres, celle des sections et celle des associations, sont sans doute celles qui revêtent le plus d'importance. L'AD doit en effet à cette occasion non seulement donner sa sanction à l'activité du CC, mais elle doit encore entériner le budget (212 000 francs aux charges) proposé par l'exécutif et approuver la politique définie dans le rapport d'activité de celui-ci. Cette assemblée, par son esprit de critique constructive, a démontré qu'une excellente cohésion régnait entre les diverses associations qui forment le Syndicat des enseignants jurassiens, fort déjà de 768 membres après une année d'activité.

A l'unanimité, l'assemblée approuva tour à tour le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 12 décembre 1979, le rapport d'activité 1979, le programme d'activité 1980, le budget et les cotisations 1980, et enfin les règlements des trois commissions permanentes du SEJ. Voici, hormis le procès-verbal de l'AD extraordinaire, les textes complets de ces documents.

Rapport d'activité 1979 du Comité central

L'année 1979 a été marquée par l'entrée en vigueur des statuts le 1er janvier, par l'élection du premier président, Marc-Alain Berberat, et du secrétaire central, René Bilat, lors de l'AG du 23 janvier. Le comité central, élu à l'AD du 14 février, a depuis cette date pris le relais du comité provisoire. Deux démissions sont intervenues: celle de Marc-Alain Berberat, remplacé à la présidence par Paul Moeckli lors de l'AG du 31 octobre, et celle de Liliane Schoeni, représentant la section de Delémont. Les deux postes vacants seront repourvus lors de la première AD de 1980.

L'année écoulée, et c'est normal, a été une année de rodage, consacrée essentiellement à la mise en place des organes, des commissions et des représentations. Ce travail est en voie d'achèvement et les questions de fonctionnement pourront passer, nous l'espérons, au second plan. Il s'agissait d'autre part, avec l'entrée en souveraineté du nouveau canton, de veiller à ce que le statut et les conditions de travail des enseignants jurassiens ne se détériorent pas. Le CC a tout entrepris pour que les menaces, souvent cachées et imprécises, ne se réalisent pas. Nous estimons avoir provisoirement réussi, dans la mesure où aucune mesure négative n'a été prise. En revanche, et c'est une situation difficile et préoccupante, plusieurs points importants restent en suspens:

Gratifications d'ancienneté. En dépit de nos efforts pour obtenir le versement des gratifications prévues pour 20, 30 et 40 ans de service, l'étude de la question a été confiée par le parlement à la commission de gestion et des finances. Nous sommes intervenus auprès de cette commission pour que les années de service dans le canton de Berne soient intégralement prises en compte.

Compensation du renchérissement. Nous sommes intervenus (en collaboration avec l'APJU) pour que le renchérissement soit pleinement compensé.

Ces hypothèques ne sont pas levées, mais il ne faut pas oublier qu'il appartient au parlement de prendre des décisions à ce sujet.

Le CC s'est réuni 24 fois, sans compter la réception et l'envoi de délégations. Il a été reçu deux fois par le Département de l'éducation. Ses principales préoccupations ont été les suivantes.

Emploi aux écoles cantonales. Dans un premier temps, le SEJ a obtenu que les postes d'enseignants aux écoles cantonales ne soient pas remis au concours pour le 31 juillet 1979 et que l'ensemble des maîtres nommés définitivement aux écoles normales soient maintenus dans leurs fonctions, parfois moyennant un reclassement dans une autre école.

Dans un deuxième temps, grâce surtout au travail du groupe des directeurs associés au Service de l'enseignement, il a été admis qu'il y aurait pour la fin de la périose d'élection (31 juillet 1980) procédure normale de réélection et non mise au concours générale des postes.

COMMISSIONS SCOLAIRES CANTONALES

Le SEJ a protesté contre le fait que de nombreuses commissions ont été désignées sans qu'il soit représenté ou consulté. Nous avons obtenu du Département de l'éducation une promesse, pas encore réalisée, de corriger cette situation par l'extension de l'effectif des commissions.

COMMISSION DU PERSONNEL

Nous avons après réclamation obtenu la nomination de notre représentant dans cette commission en la personne de Jean-Marie Ory.

PARTAGE DES BIENS SEB/SEJ

Cette opération s'est terminée, avec l'approbation de la commisssion de partage et de l'AD, par le versement de Fr. 239 935.— (dans lesquels figurent Fr. 68 432.— provenant de la caisse de compensation).

PARTAGE DU FONDS MIMOSA

Le partage a été demandé par la SEJB. Il a été décidé que le partage se ferait une fois les versements 1979 achevés. Le produit de la vente 1980, organisée encore par l'ancienne commission Croix-Rouge Jeunesse, ira à chacune des parties selon les ventes respectives.

PARTAGE DU CIP

Le partage a également été demandé par la SEJB. Un groupe de travail paritaire a été mis sur pied pour fixer les modalités du partage.

CIP

Le CIP du canton du Jura subsistera, probablement selon une collaboration entre le Département et le SEJ.

Dans l'attente d'une décision à ce sujet, le CC a décidé d'indemniser comme les membres d'une de ses commissions les enseignants bénévoles qui œuvrent dans le cadre du CIP. Son animateur, M. Georges Varrin a été mis, par le Département de l'éducation, au bénéfice d'une décharge de 2 heures hebdomadaires.

JOURNAL OFFICIEL SCOLAIRE

Le CC/SEJ entend faire admettre que le JOS soit distribué gratuitement à tous les membres du SEJ.

CHÔMAGE DES ENSEIGNANTS

Les interventions du CC visaient la réorganisation de la centrale de remplacements, l'obtention du congé familial de longue durée, l'encouragement de l'enseignement en duo, le maintien de toutes les écoles et classes. Tous ces objets ont été acceptés pour étude par le département.

En ce qui concerne les relations avec l'AESP, la formation d'un groupe de travail formé de 2 membres du CC (Michel Lachat et Jean-Pierre Crevoiserat) et de 5 représentants de l'AESP (à désigner) a été décidée pour donner suite aux décisions de l'AD consacrée à cet objet.

ASSISTANCE JURIDIQUE

Le SEJ a accordé son assistance à deux collègues.

CAISSE DE PENSIONS

Demandée en janvier déjà par le CC/SEJ, l'organisation de la caisse n'a été mise sur pied qu'en juin seulement par le gouvernement; l'AD de la caisse (27 enseignants/45 membres) a tenu deux réunions; dans la première, elle a désigné B. Nappez, maître secondaire, comme président (de l'AD) et les collègues: A.-M. Choulat, P. Jelmi et J.-M. Voirol comme membres du comité, deux autres étant proposées par les fonctionnaires et les 5 derniers par le gouvernement; à ce propos, il convient de signaler que les 5 membres dont la nomination incombait au gouvernement ont tous été choisis parmi les fonctionnaires ce qui implique une sous-représentation flagrante des enseignants au comité, situation qui a fait l'objet d'une discussion entre le CC et M. P. Boillat, ministre et président de la caisse; celui-ci a promis que la représentation des enseignants serait revue dans le cadre d'une modification du décret, modification qui pourrait prévoir une extension de l'effectif du comité; lors de l'AD, l'administrateur de la caisse a été nommé en la personne de M. Desbœufs; la retraite anticipée est par ailleurs à l'étude; en ce qui concerne le partage des biens entre la CACEB (BE) et la caisse de pensions (JU), un contentieux de l'ordre de 13 millions est actuellement objet de litige entre les deux caisses; il a été admis que le partage était du ressort des assurés sortis de la CACEB et non du gouvernement, aucune décision n'a été prise concernant le placement des fonds et la situation des déposantes.

Secrétariat

ORGANISATION

Nommé à l'assemblée générale du 23 janvier, le secrétaire central du SEJ est entré en fonctions le 14 du mois suivant. Il a consacré les premiers jours de son activité à compléter l'équipement du bureau, selon le crédit de Fr. 22 000.— voté par l'AG du 7.12.1978 et porté à Fr. 25 000.— par les membres du comité provisoire et du Comité central, réunis en séance commune le 14.2.1979.

Actuellement, une somme de Fr. 24 500.— a été dépensée pour l'achat du matériel suivant:

Mobilier: Fr. 6000.—, 1 bureau; 4 armoires; 2 fichiers; 2 tables.

Machines: Fr. 16 000.—, 1 machine à écrire; 1 photocopieuse; 1 polycopieuse; 1 plieuse; 1 machine à adresser; 1 machine à confectionner les plaques-adresses; 1 calculatrice; 1 répondeur téléphonique.

Matériel divers: Fr. 2500.—.

Le secrétariat du SEJ occupe une pièce et demie dans la maison du secrétaire sise rue des Perrières, au Noirmont.

TRAVAUX DU SECRÉTARIAT

Dès les premiers travaux d'organisation achevés, le secrétaire s'est mis au travail pour accomplir les tâches qui lui sont imposées par le cahier des charges, soit:

Secrétariat:

Envoi de 300 lettres. Rédaction de 50 P.-V. Information: 20 000 photocopies, 5000 polycopies.

Comptabilité:

Elle porte sur un roulement de près de Fr. 400 000.—.

Gérance:

Mise en activité de l'assurance RC: 700 membres, Fr. 3750.— de cotisations; 3 sinistres annoncés. Introduction de l'assurance pour perte de salaire; 700 membres, Fr. 15 000.— de cotisations; prestations versées (3 cas): Fr. 18 000.—. Organisation de l'assurance-maladie et accidents (facultative); 160 membres; cotisations: Fr. 25 000 (dès juin 1979); prestations versées Fr. 4300.—; indem. de gérance (au crédit du SEJ): Fr. 4000.—.

SÉANCES

Le secrétaire a participé à une cinquantaine de séances, assemblées et entrevues.

VACANCES

Par suite de surcroît de travail dû à la mise en place des organes du SEJ et plus particulièrement de son secrétariat, le secrétaire n'a pu prendre qu'une semaine de vacances en 1979; de plus, il a, comme député, participé à 15 séances du parlement (1 jour) et à 30 séances de groupe (½ jour).

En compensation, le Comité central lui a attribué un mois de salaire supplémentaire à imputer au poste 1.1.3 du budget (travaux extraordinaires).

Le cahier des charges du secrétaire central prévoit 10 semaines de vacances.

Effectif des membres

Il a passé de 692 (recensement figurant au rapport de 1978) à 768 membres, soit le 80% de l'effectif du corps enseignant jurassien. Si l'on tient compte du fait que 26 enseignants ont quitté le SEJ (5 admis à la retraite, 6 ont cessé d'enseigner, 8 ont quitté le Jura, 3 ont changé de profession, 4 ont quitté notre syndicat), ce sont 102 nouveaux membres que nous avons accueilli au SEJ.

Conclusions

Au terme de sa première année d'activité, le comité central du SEJ remercie tous les membres du syndicat qui lui ont témoigné sa confiance en le soutenant dans son travail au moyen d'informations diverses, de conseils, de critiques, de soucis partagés.

Il témoigne sa gratitude particulière aux sections et aux associations du SEJ, à leurs comités, aux membres des commissions, aux représentants du SEJ, à l'assemblée des délégués et à son bureau. Il n'oublie pas le travail considérable effectué par Marc-Alain Berberat, premier président du SEJ.

SYNDICAT DES ENSEIGNANTS JURASSIENS

Le comité central

Effectif au 31.12.1979

SECTIONS	primaires	second.	lycée	norm.	comm.	prof. art.	prof. comm.	écon. fam.	ouvr.	enfant.	sans pl.	retrait.	mouvements	TOTAUX
Situat. au 30.11.78	171	44		15	4	11	2	8	28	12	10	1		306
Delémont	+10	+6		+1	+5			+3	—2	+8	+14		+45	45
Situat. au 31.12.79	181	50		16	9	11	2	11	26	20	24	1		351
Situat. au 30.11.78	60	19						4	9	4	2	1		99
Franches-Montagnes	+4							+1		+1	+4		+10	10
Situat. au 31.12.79	64	19						5	9	5	6	1		109
Situat. au 30.11.78	138	46	29	7	3	11	2	12	19	11	8	1		287
Porrentruy	+2	+1	+4	+4	—3			—2	+3	+6	+6		+21	21
Situat. au 31.12.79	140	47	33	11		11	2	10	22	17	14	1		308
30.11.78	369	109	29	22	7	22	4	24	56	27	20	3		692
TOTAUX	+16	+7	+4	+5	+2			+2	+1	+15	+24		+76	76
31.12.79	385	116	33	27	9	22	4	26	57	42	44	3		768

Programme d'activité pour 1980

1. Organisation interne

1.1. Comité central (CC)

L'expérience montre à l'évidence que le CC doit être structuré. Bien que les statuts du SEJ ne le prévoient pas, il y aurait lieu de créer un bureau au sein du comité central, chargé de liquider les affaires courantes; il faudrait de même désigner un vice-président et envisager une répartition des charges entre les membres du CC.

1.2. Statuts et règlements

1.2.1 Associations: Trois associations n'ont pas encore de statuts approuvés par l'Assemblée des délégués (AD); ce sont: l'Association cantonale jurassienne des maîtresses d'ouvrages (ACJMO); l'Association des enseignants sans place (AESP); l'Association des retraités (AER).

En ce qui concerne les deux premières, le CC leur soumettra un projet qui sera ensuite proposé à la prochaine AD.

Pour ce qui est de l'AER, dont l'effectif n'est actuellement que de 3 membres, il faudra attendre qu'elle soit plus étoffée pour se donner un règlement. Le CC compte sur la collaboration des comités de section pour l'aider dans son action de recrutement.

1.2.2 Commissions: Les commissions pédagogiques, des traitements et des conditions de travail et d'éducation permanente sont constituées et seront dotées de règlements, dès l'approbation de ceux-ci par l'AD.

Il reste à former les commissions Croix-Rouge Jeunesse (CRJ) et du Centre d'information pédagogique (CIP) et à rédiger leur règlement propre.

Le CIP, une fois partagé entre le SEJ et la SEJB, pourrait être géré par le SEJ et le canton.

1.3. Effectif

Le SEJ compte, au 1.1.1980, un effectif de 768 membres, soit le 80% du corps enseignant jurassien.

Le secrétaire central s'emploiera à organiser une campagne de recrutement avec la collaboration des écoles normales et des comités de sections et d'associations.

1.4. Organisation du secrétariat

Sur le plan matériel, l'équipement du secrétariat est à peu près complet. Par contre, sur le plan du personnel, le secrétaire ne peut, à lui seul, prendre en charge tout le travail d'un secrétaire syndical digne de ce nom. Surchargé de tâches administratives et de travaux de gérance, il est contraint, bien malgré lui, à liquider les affaires courantes et doit, trop souvent, renoncer à l'étude de dossiers importants.

Il conviendrait qu'il soit déchargé de certains travaux de bureau. L'engagement d'une aide (10 h./hebdom.) en janvier 198 ne constitue qu'un palliatif. Il faudrait, à plus long terme, prévoir l'engagement d'un(e) secrétaire à mi-temps et dont le salaire pourrait être imputé, en grande partie, aux recettes provenant de la gérance de la caisse-maladie.

1.5. Coordination et information

Après une période de rodage, le CC rend compte que la coordination entre les multiples organes du SEJ mérite d'être planifiée de façon à éviter les difficultés rencontrées lors de l'entrée en activité de ceux-ci.

Nous pensons que la meilleure solution consiste à centraliser les informations au secrétariat à qui il appartiendra de les diffuser aux organes du SEJ concernés.

Compte tenu de la nécessaire corrélation entre les commissions et entre celles-ci et le CC, les P.-V. des séances du comité central seront envoyés aux présidents des commissions du SEJ.

De même, une meilleure liaison doit être établie entre le CC et les représentants du SEJ auprès des organes cantonaux et des associations faîtières.

2. Relations extérieures

2.1. République et Canton du Jura

2.1.1 Périodicité des rencontres: département - CC/SEJ

Lors d'une récente entrevue entre le Département de l'éducation et une délégation du CC, il a été convenu que 5 rencontres au moins seraient organisées durant l'année, soit 2 avec le ministre et ses collaborateurs et 3 avec les responsables du service de l'enseignement.

D'autre part, des entrevues pourront être décidées, ponctuellement, entre le service de l'enseignement et le secrétaire central.

2.1.2 Statut et conditions de travail

Le CC mettra tout en œuvre, en ce début d'année, pour que soient garantis aux enseignants le maintien de leur statut, de leur salaire et de leur poste. Il poursuivra son action en vue de réduire le chômage des enseignants.

2.1.2.1 Statut: Une commission parlementaire, dite de révision de la répartition des charges scolaires, étudie actuellement entre autres objets, l'établissement d'une échelle unique des salaires (fonctionnaires, employés et enseignants). Le CC, qui sera

consulté, craint qu'un telle mesure se fasse au détriment des enseignants (perte des droits acquis: paiement du salaire intégral pendant la première année d'incapacité de travail, augmentations périodiques, maxima, par exemple). C'est pourquoi il s'opposera à toute détérioration du statut des enseignants.

2.1.2.2 Salaires: Les préoccupations actuelles du CC concernent l'octroi des gratifications d'ancienneté et l'indexation des salaires.

Le CC revendiquera les gratifications d'ancienneté pour 20, 30 et 40 ans de service, ainsi que l'a prévu implicitement l'Assemblée constituante.

En ce qui concerne l'indexation des salaires, le CC demandera la pleine compensation due au renchérissement.

2.1.2.3 Maintien des postes: Après avoir obtenu que la plupart des enseignants aux écoles normales soient reclassés, le SEJ luttera contre la fermeture de classes et la suppression d'écoles.

2.1.2.4 Chômage: Pour réduire le chômage des enseignants, le CC interviendra pour que les mesures qu'il a proposées au département soient réalisées (cf. Rapport d'activité).

2.2. Association du personnel de l'Etat (APJU)

Les relations entre le SEJ et l'APJU devront être consolidées; il est évident qu'une solidarité totale entre ces deux associations ne peut que contribuer à la réalisation de nos objectifs syndicaux.

2.3 CIRCE

Le SEJ s'emploiera particulièrement à demander que les programmes de CIRCE soient adaptés aux classes à degrés multiples.

3. Caisse de pensions

Le CC, en collaboration avec les représentants du SEJ au comité et à l'assemblée des délégués de la caisse de pensions, demandera que la retraite anticipée soit mise à l'étude et que le cas des déposantes soit réglé au plus vite.

Comité central du SEJ

Budget 1980

Remarques préliminaires

Cotisations

1) Les cotisations au SEJ proposées sont celles votées à l'AD du 26.9.1979, soit:

   enseignant(e)s aux écoles:

enfantines	Fr. 168.— l'an
ouvrages	186.—
ménagères	192.—
primaires	192.—
secondaires	214.—
professionnelles	214.—
de commerce	232.—
de culture générale	232.—
normales	232.—
lycée	232.—

   (les enseignants sans place et retraités sont exonérés des cotisations au SEJ).

2) La finance d'entrée au SEJ est maintenue à Fr. 20.—.
3) La cotisation à la SPR est de Fr. 40.— comme en 1979 (sont membres de la SPR les associations suivantes: AMECJ, AJEEF, AEP, AMEN et des enseignants d'autres associations à titre individuel; en 1980, l'ACJMO, m. d'ouvrages entrera à la SPR).
4) La cotisation au CARESP est de Fr. 5.— (concerne: l'AMSJ).
5) L'abonnement à l'«Educateur», organe officiel du SEJ, passe de Fr. 28 à Fr. 36.— en 1980, selon décision prise par l'AD/SPR.

Assurances

1) La prime d'assurance RC est maintenue à Fr. 5.50 l'an (elle est obligatoire pour tous les membres du SEJ, à l'exception des enseignants retraités; elle couvre les dommages causés à autrui; une franchise de Fr. 100.— est exigée selon le contrat).
2) Les primes d'assurances «Compensation de salaire» sont fixées comme en 1979, soit:

m. écoles enfantines	Fr. 18.—
ouvrages	22.—
ménagères	24.—
primaires	24.—
secondaires	30.—
professionnelles	31.—
normales	34.—
de culture générale	34.—
de commerce	35.—
de lycée	35.—

   (L'assurance «Compensation de salaire» est obligatoire pour tous les enseignants titulaires d'un poste; elle couvre le 40% du traitement qui n'est pas pris en charge par l'Etat, dès le 361e jour d'incapacité de travail et ce, pendant 720 jours.)

Comptes 1979

Bouclés provisoirement, ils ne figurent ici qu'à titre comparatif. Ils seront présentés à la prochaine AD.

Ils courront, pour 1979, sur un exercice de 10 mois et demi (15.02.1979 -31.12.1979). Toutefois, pour les rendre comparables au budget annuel, le secrétaire en a pondéré les montants en fonction d'un exercice de 12 mois.

Charges

	Budget 1980	Budget 1979	Comptes 1979	Commentaires
1. ADMINISTRATION				
1.1. Salaires				
1.1.1. Secrétaire central	68 700.—		68 675.75	Salaire de maître secondaire, 4e maximum
1.1.1.1 AVS	3 640.—		3 640.—	
1.1.1.2 Chômage	190.—		187.20	
1.1.1.3 Caisse de pensions	6 430.—		6 426.—	
1.1.1.4 As. indem. journal.	2 000.—		—.—	En cas d'incapacité de tr dès le 1er jour
1.1.1.5 Indexation	2 800.—		—.—	Estimation: 4%; par analogie avec les enseignants (bloqué)
1.1.1.6 Alloc. fam. + 1 enfant	2 340.—		2 340.—	
1.1.1 Salaire du secrétaire	86 100.—	81 500.—	81 268.95	
1.1.3 Aide de bureau	5 000.—	4 000.—	—.—	10 heures par semaine
1.1. SALAIRES	**91 100.—**	**85 500.—**	**81 268.95**	

	Budget 1980	Budget 1979	Comptes 1979	
1.2. SECRÉTARIAT				
1.2.1 Loyer + électricité	1 700.—	1 700.—	1 700.—	2 pièces: 1 500.—; électricité: 200.—
1.2.2 Equipement	3 000.—	5 000.—	5 000.—	Presque complet
1.2.3 Machines: entretien	1 000.—	1 000.—	615.50	
1.2.4 Matériel	4 000.—	3 000.—	6 000.—	Installation: 1re année
1.2.5 Ports et téléphone	3 600.—	3 000.—	3 000.—	Le secrétariat disposera, en 1980, de sa ligne téléphonique
1.2.6 Assurance mobilière	300.—	1 000.—	210.20	
1.2.7 Frais généraux divers	300.—	—.—	295.—	CCP: taxes et droits
1.2 SECRÉTARIAT	13 900.—	14 700.—	16 820.70	
1. Administration: total	**105 000.—**	**100 200.—**	**98 089.65**	
2. INDEMNITÉS				
2.1. Allègement du président	3 600.—	3 600.—	3 600.—	
2.1.1. Indexation	150.—	—.—	—.—	cf. rubrique 1.1.1.5
2.2. Frais de dépl. du secr.	2 100.—	2 100.—	2 100.—	Abonnement général: 1500.—; assurance auto: 600.—.
2.3. AD: séances + déplac.	5 000.—	4 000.—	6 000.—	4 AD en 1979.
2.4. CC: séances + déplac.	9 000.—	8 000.—	8 500.—	
2.5. Commissions	8 000.—	3 000.—	7 000.—	50 membres; 8 séances à Fr. 20.— (indemnité + déplacement).
2.6. Vérification des comptes	200.—	200.—	200.—	
2.7. Délégations	2 000.—	2 000.—	1 600.—	
2.8. Corresp. à l'«Educateur»	1 500.—	1 500.—	1 500.—	
2. Indemnités: total	**31 550.—**	**24 400.—**	**30 500.—**	
3. ASSURANCES				
3.1. RC	3 750.—	3 750.—	3 740.—	
3.2. Compensation de salaire	16 000.—	17 500.—	14 404.—	En 1979, faute d'informations très précises de l'administration cantonale au sujet des salaires versés aux enseignants membres du SEJ, la CMCS (notre assureur) a bien voulu se satisfaire de notre estimation.
3. Assurances: total	**19 750.—**	**21 250.—**	**18 144.—**	En 1980, la prime sera calculée d'après les données de l'ordinateur cantonal.
5. IMPÔTS				
5.2. Fortune et revenu	**1 500.—**	**1 500.—**	—.—	

Règlement de la Commission des traitements et des conditions de travail

1. CONSTITUTION

6 membres nommés pour 4 ans (2 par section).

La commission nomme un président et un vice-président. Ceux-ci fonctionnent pendant un an, au moins.

La commission désigne un secrétaire; il peut être changé à chaque séance.

1.1. Tâches du président:

— préparer l'ordre du jour des séances et faire convoquer les membres par le secrétaire central;
— diriger les débats;
— assurer la liaison avec le CC/SEJ (information, rapports, démarches);
— remplir les fiches de présence;
— établir le rapport annuel de la commission.

1.2. Tâche du vice-président:

— remplacer le président.

1.3. Tâches du secrétaire:

— envoyer les fiches de présence au secrétaire central;
— établir le P.-V. des séances et le transmettre au secrétaire central pour diffusion.

2. MANDAT DE LA COMMISSION

2.1. Défendre le statut matériel et les conditions de travail des membres du SEJ.
2.2. Etablir des dossiers, notamment sur:
— la législation en vigueur;
— les comparaisons avec d'autres cantons (éventuellement: Confédération et communes);
— les menaces (avec arguments de défense);
— les améliorations possibles.
2.3. Etudier les problèmes soulevés par le CC.
2.4. Etudier les problèmes soulevés par ses membres (information au CC).
2.5. Faire des propositions de démarches au CC.

	Budget 1980	Budget 1979	Comptes 1979	
5. ABONNEMENTS				
5.1. Feuille off. du commerce	120.—	94.—	102.—	
5.2. «Educateur»	26 500.—		20 608.—	L'abonnement, fixé à Fr. 28.— pour 1979, a été porté à Fr. 36.— pour 1980.
5. Abonnements: total	**26 620.—**	**94.—**	**20 710.—**	
7. ASSISTANCE JURIDIQUE	**2 000.—**	**3 000.—**	**—.—**	
8. DÉFENSE DES INTÉRÊTS	**3 000.—**	**4 000.—**	**—.—**	
9. ACTION AU PROFIT DE L'ENFANCE	**2 000.—**	**—.—**	**—.—**	Cette somme sera remise aux sections pour des actions au profit de l'enfance.
10. DIVERS	**2 000.—**	**5 000.—**	**684.—**	
11. ASSOCIATIONS FAÎTIÈRES				
11.1. CARESP	600.—	—.—	545.—	109 membres (maîtres secondaires) à Fr. 5.—.
11.2. SPR: Cotisations	18 200.—	—.—	18 040.—	451 membres à Fr. 40.—.
11.3. SPR: Commission lecture	200.—	—.—	200.—	
11. Assoc. faît.: total	**19 000.—**	**—.—**	**18 785.—**	

Produits

	Budget 1980	Budget 1979	Comptes 1979	
1. SECRÉTARIAT				
1.1.2. Gérance de la caisse-maladie	**7 000.—**	**5 000.—**	**4 000.—**	Entrée en vigueur au 1er juin 1979.
3. ASSURANCES				
Part des membres	**19 750.—**	**21 250.—**	**18 144.—**	
4. CAPITAUX				
4.1. Intérêts bruts	5 300.—	4 300.—	3 000.—	En 1980: placements plus rentables.
4.2. Produits des titres	800.—	—.—	—.—	10 oblig. BCV de Fr. 1000.— chacune, provenant du partage des biens: SEJ/SEB.
4. Capitaux: total	**6 100.—**	**4 300.—**	**3 000.—**	

Règlement de la Commission pédagogique

1. CONSTITUTION

24 membres nommés pour 4 ans.

12 par les sections (4 par section).

12 par les associations (1 par association).

La commission nomme un président et un vice-président. Ceux-ci fonctionnent pendant un an, au moins.

La commission désigne un secrétaire; il peut être changé à chaque séance.

La commission peut constituer un bureau et lui déléguer certaines tâches.

1.1. Tâches du président:

— préparer l'ordre du jour des séances et faire convoquer les membres par le secrétaire central;
— diriger les débats;
— assurer la liaison avec le CC/SEJ (information sur l'activité de la commission et les problèmes étudiés; transmission de documents);
— remplir les fiches de présence;
— établir le rapport annuel de la commission.

1.2. Tâches du vice-président:

— remplacer le président.

1.3. Tâches du secrétaire:

— envoyer les fiches de présence au secrétaire central;
— établir le P.-V. des séances et le transmettre au secrétaire central pour diffusion.

2. MANDAT DE LA COMMISSION

2.1. Etudier les problèmes d'ordre pédagogique soulevés par le CC.
2.2. Etudier les problèmes d'ordre pédagogique soulevés par ses membres (information au CC).
2.3. Préparer à l'intention du CC des rapports et des propositions qui reflètent l'avis de l'ensemble des membres de la commission.

	Budget 1980	Budget 1979	Comptes 1979
5. IMPÔTS: anticipé	**1 500.—**	**1 500.—**	**—.—**
6. ABONNEMENTS: «Educateur»	**26 500.—**	**—.—**	**20 710.—**
11. ASSOCIATIONS FAÎTIÈRES			
11.1. CARESP	600.—	—.—	545.—
11.2. SPR	18 200.—	—.—	18 040.—
11. Assoc. faît.: total	**18 800.—**	**—.—**	**18 585.—**
12. COTISATIONS AU SEJ	**135 000.—**	**134 000.—**	**135 000.—**

Récapitulation

	Budget 1980	Budget 1979	Comptes 1979
PRODUITS			
1.1.2 Gérance	7 000.—	5 000.—	4 000.—
3. Assurances	19 750.—	21 250.—	18 144.—
4. Capitaux	6 100.—	4 300.—	3 000.—
5. Impôt anticipé	1 500.—	1 500.—	—.—
6. Abonnements	26 500.—	—.—	20 710.—
11. Associations faîtières	18 800.—	—.—	18 585.—
12. Cotisations des membres	135 000.—	134 000.—	135 000.—
Produits: totaux	**214 650.—**	**166 050.—**	**199 439.—**
CHARGES			
1. Administration	105 000.—	100 200.—	98 089.65
2. Indemnités	31 550.—	24 400.—	30 500.—
3. Assurances	19 750.—	21 250.—	18 144.—
5. Impôts	1 500.—	1 500.—	—.—
6. Abonnements	26 620.—	94.—	20 710.—
7. Assistance juridique	2 000.—	3 000.—	—.—
8. Défense des intérêts	3 000.—	4 000.—	—.—
9. Action: enfance	2 000.—	—.—	—.—
10. Divers	2 000.—	5 000.—	684.—
11. Associations faîtières	19 000.—	—.—	18 785.—
Charges: totaux	**212 420.—**	**159 444.—**	**186 912.65**
RÉSULTATS			
Produits	214 650.—	166 050.—	199 439.—
Charges	212 420.—	159 444.—	186 912.65
Reliquats actifs présumés	**2 230.—**	**6 606.—**	**12 526.35**

Le Noirmont, le 7 février 1980
Le secrétaire du SEJ: René BILAT

Règlement de la Commission d'éducation permanente

1. CONSTITUTION

6 membres nommés pour 4 ans (2 par section).

La commission nomme un président et un vice-président. Ceux-ci fonctionnent pendant un an, au moins.

La commission désigne un secrétaire; il peut être changé à chaque séance.

1.1. Tâches du président:

— préparer l'ordre du jour des séances et faire convoquer les membres par le secrétaire central;
— diriger les débats;
— assurer la liaison avec le CC/SEJ (information, rapports, démarches);
— remplir les fiches de présences;
— établir le rapport annuel de la commission.

1.2. Tâche du vice-président:

— remplacer le président.

1.3. Tâches du secrétaire:

— envoyer les fiches de présence au secrétaire central;
— établir le P.-V. des séances et le transmettre au secrétaire central pour diffusion.

2. MANDAT DE LA COMMISSION

2.1. Promouvoir et développer le perfectionnement, la formation continue et l'éducation permanente des membres du SEJ.
2.2. Etudier les besoins et les possibilités dans ces domaines.
2.3. Etre attentive aux travaux d'autres commissions similaires (commissions cantonales, romandes ou suisses).
2.4. Informer et sensibiliser les membres du SEJ.
2.5. Proposer des cours.
2.6. Etudier les problèmes soulevés par le CC.
2.7. Etudier les problèmes soulevés par ses membres (information au CC).
2.8. Faire des propositions de démarches au CC.

Deux nouveaux membres au Comité central

L'assemblée avait à élire six délégués devant représenter les trois sections à la Commission Croix-Rouge Jeunesse. Aucune des sections n'ayant encore formulé de propositions concrètes, elle a transmis son pouvoir au CC qui aura à ratifier les suggestions des sections. Pour remplacer Marc-Alain Berberat, qui a quitté le Jura, et Liliane Schöni, qui a démissionné, l'assemblée a élu deux nouveaux membres au Comité central. Il s'agit de Louis Monnerat, de Vicques, maître de musique à l'Ecole normale de Delémont et à l'Ecole de culture générale, qui représente l'Association des maîtres aux Ecoles normales et les maîtres d'enseignement postscolaire, et Elisabeth Queloz, institutrice à Develier, proposée par la section de Delémont.

Discussions

La discussion sur le programme d'activité a donné lieu à plusieurs questions au CC:

- le Comité central créera un bureau en son sein, qui se réunira chaque semaine afin de ventiler les affaires aux organes concernés;
- lors de démarches de soutien apportés aux membres, les présidents de sections seront associés;
- il en sera de même lorsque des soucis de sections ou d'associations seront portés devant le CC;
- chaque fois qu'il en a été avisé, le secrétaire central, parfois accompagné d'un membre du CC, s'est rendu dans les communes où était menacée la suppression d'une classe ou d'une école; chaque fois, en accord avec les autorités communales et scolaires, il a défendu le statu quo; c'est ainsi que les autorités de Montfavergier, Le Prédame et La Goule défendront le maintien de leur classe: dans d'autres communes en revanche, on semble accepter les décisions du Département de l'éducation;
- les relations avec le Gouvernement ne pourront donner entière satisfaction que si les partis politiques prennent conscience de la situation;
- il est demandé instamment aux collègues de signaler au CC toutes les informations qui pourraient concerner d'éventuelles fermetures de classes ou d'écoles;
- si certains délégués souhaitent des «manifestations musclées» dans la rue pour défendre nos intérêts et ceux de l'école, le CC, pour l'instant, s'en tient à sa politique ferme de discussion et de concertation avec les représentants du Gouvernement et ses partenaires sociaux; jusqu'à présent, cette politique a porté ses fruits, notamment en ce qui concerne la lutte contre le chômage des enseignants;
- pour sept mois d'activité, la gérance de la caisse-maladie et accidents collective a produit Fr. 4000.— au SEJ; elle rapportera Fr. 7000.— au moins en 1980.

A. Babey

LE CC TRAVAILLE POUR VOUS

Mise en place de la commission de chômage

Le Comité central s'est réuni à deux reprises, les 7 et 14 février, sous la présidence de Paul Möckli. Ses principales préoccupations ont été la mise en route de la commission chômage, en collaboration avec les membres de cette commission, le problème de l'indexation des salaires et celui de la fermeture de classes. Le 14 février, il s'est entretenu longuement avec le Comité de l'Association des maîtres secondaires, emmené par son président Jean Michel.

Cette entrevue avait pour but de clarifier les relations entre l'association faîtière et l'AMSJ. Les deux représentants de cette association à la commission pédagogique du SEJ seront Christian Liengme et Philippe Tharin et le représentant à COROF sera Michel Laissue.

La commission de chômage a été mise sur pied après la décision de l'assemblée des délégués du 12 décembre. Elle comprend pour le CC Jean-Pierre Crevoiserat et Michel Lachat, et pour l'Association des enseignants sans place Patrice Kamber, Jules Brogli, René Seuret, Eliane Nobs et Bruno Lachausse. La commission, dont la première tâche sera d'effectuer le recensement de tous les enseignants sans place, enverra l'un de ses membres à la commission de contrôle de la centrale de remplacement, qui comprendra encore l'inspecteur et un fonctionnaire du service de l'enseignement.

Le Gouvernement avait adopté un décret accordant à des bacheliers la possibilité d'obtenir le brevet d'instituteur après une année passée à l'Ecole normale. A la suite de l'intervention du SEJ, cet arrêté a été abrogé.

A. Babey.

FERMETURES DE CLASSES

Le SEJ offre ses services

A la suite de la réponse du ministre Jardin à l'interpellation du député Bilat concernant la fermeture de classes et d'écoles, le Comité central du SEJ a décidé d'offrir son aide aux communes concernées. Selon les renseignements qu'il a pu obtenir de différentes sources, ce sont pour l'instant quinze classes qui sont menacées de fermeture dans un délai plus ou moins bref au Bémont-Les Rouges-Terres, Les Bois, Les Genevez, Muriaux, La Goule, Montfavergier, Soubey, Bressaucourt, Damphreux-Lugnez, Réclère, Glovelier, Mettemberg, Soulce-Undervelier, Vermes-Envelier et Châtillon. Dans une lettre adressée à la commission d'école de ces villages, le SEJ, «préoccupé par les conséquences pédagogiques et sociales qu'entraînerait une telle mesure», offre ses services pour contribuer au maintien des classes ou écoles menacées. Il met à la disposition de ces autorités les membres du CC et le secrétaire central pour une entrevue éventuelle. Parallèlement, le CC informe la population par la voie de la presse. Nous publions le texte envoyé aux journaux, de même qu'une intéressante étude de Marc-Alain Berberat sur la fermeture des classes rurales en France.

B.

La fermeture des écoles rurales

Bilan d'une enquête française sur l'évolution de l'activité économique et sociale des communes sans école

Il y a moins de dix années, les défenseurs de l'école rurale, à classe unique ou comprenant des classes à degrés multiples, faisaient figure de réactionnaires face aux tendances rénovatrices d'alors. Les réformes proposées alors envisageaient comme condition importante de l'instauration d'une école globale généralisée à toutes les régions jurassiennes, la suppression du cycle supérieur dans de nombreuses écoles rurales, ainsi que des regroupements scolaires en

plusieurs endroits. Compte tenu de la conception que l'on avait alors de l'égalité des chances, une telle mutation de l'école jurassienne était indispensable et logique. Les récents articles d'enseignants des Franches-Montagnes dans le journal corporatif ainsi que la déclaration des militants protestant contre les intentions prêtées au département de l'éducation d'envisager la fermeture de classes uniques montrent à l'évidence que les mentalités ont évolué et que l'on commence à apprécier à sa juste valeur la présence de l'école au milieu du village. C'est en particulier avec plaisir que nous avons lu une objection que nous avions formulée à plusieurs reprises en présence des responsables de l'éducation des cantons romands, qu'à devoir choisir entre une adoption sans restriction des programmes romands et le maintien de nos écoles de village, nous n'hésiterions pas à sacrifier les programmes. Afin de dépasser le caractère sentimental que ne peut manquer d'avoir un tel débat, il nous a paru judicieux de proposer à nos lecteurs l'essentiel des résultats d'une enquête réalisée en France à ce sujet (l'Ecole en milieu rural):

CONSÉQUENCES OBJECTIVES DE LA FERMETURE DE L'ÉCOLE

En France aussi, les réformes scolaires ainsi que la désertion des campagnes ont conduit les autorités à envisager la fermeture de nombreuses classes rurales. Il est intéressant de suivre l'évolution du village depuis la fermeture de l'école en essayant de rattacher cette disparition aux transformations qui ont affecté l'ensemble de la vie sociale et économique de la commune. Etant donné qu'il s'agit d'une première approche du problème, il est parfois difficile de dire s'il s'agit de relations causales ou si les phénomènes observés sont simplement concomitants à la fermeture de l'école.

a) Evolution démographique:

De 1968 à 1975, la population a diminué dans 70% des communes sans école. Près de la moitié des communes ont perdu plus de 10% de leur population entre 1968 et 1975 et 30% seulement ont enregistré une relative croissance de leur population. Ce sont avant tout les communes de moins de 100 habitants qui sont le plus touchées, seul un quart d'entre elles ont vu leur population s'accroître. On constate en plus que dans près d'un cas sur quatre, la fermeture de l'école a été prématurée puisque 23% des communes envisagées ont au moins 12 enfants de 6 à 11 ans.

b) Evolution des services collectifs:

Les services collectifs retenus par l'enquête étaient les suivants:

— bureau de poste
— bureau de tabac, halte ou gare SNCF
— service d'autocars
— boulanger sur place
— boulanger livreur
— épicier sur place
— épicier livreur
— salle des fêtes
— presbytère
— association sportive
— association culturelle

Malgré quelques tendances inverses, le mouvement général est à une baisse du nombre des services offerts dans les petites communes, après la fermeture de l'école. On note que pour les communes qui avaient peu de services avant la fermeture de l'école, la situation a relativement peu changé.

Il importe de relever que cette réduction des services collectifs dans les villages ayant perdu leur école n'affecte pas seulement les communes dont la population était déjà en baisse; cette réduction a aussi touché près de la moitié des communes rurales dont la population avait subi une augmentation entre 1968 et 1975.

Peu répandus avant la fermeture de l'école, les services à caractère culturel sont devenus quasi-inexistants. La disparition de certains services a précédé celle de l'école: épicerie de village, gare ou halte SNCF, d'autres tels que les bureaux de poste ou les livraisons à domicile ont été supprimés après l'école.

c) Evolution de l'activité économique:

Pour la période ayant suivi la fermeture de l'école, on a tenté de saisir l'évolution du village en procédant à l'inventaire des artisans, des exploitations agricoles, des résidences secondaires, des maisons abandonnées ainsi que des exploitations en friche.

Dans 17% seulement des communes, on a assisté à une diminution du nombre d'artisans entre la suppression de l'école et 1975.

La réduction du nombre d'exploitations agricoles est beaucoup plus marquée puisque 44% des communes ont perdu des exploitations.

On assiste par contre à une **croissance considérable des résidences secondaires**. Leur nombre a augmenté dans 60% des communes considérées par l'enquête. Avant la fermeture de l'école, 54% des communes avaient au moins 5 résidences secondaires, en 1975, ce sont près de 70% de ces communes qui ont plus de 5 résidences secondaires.

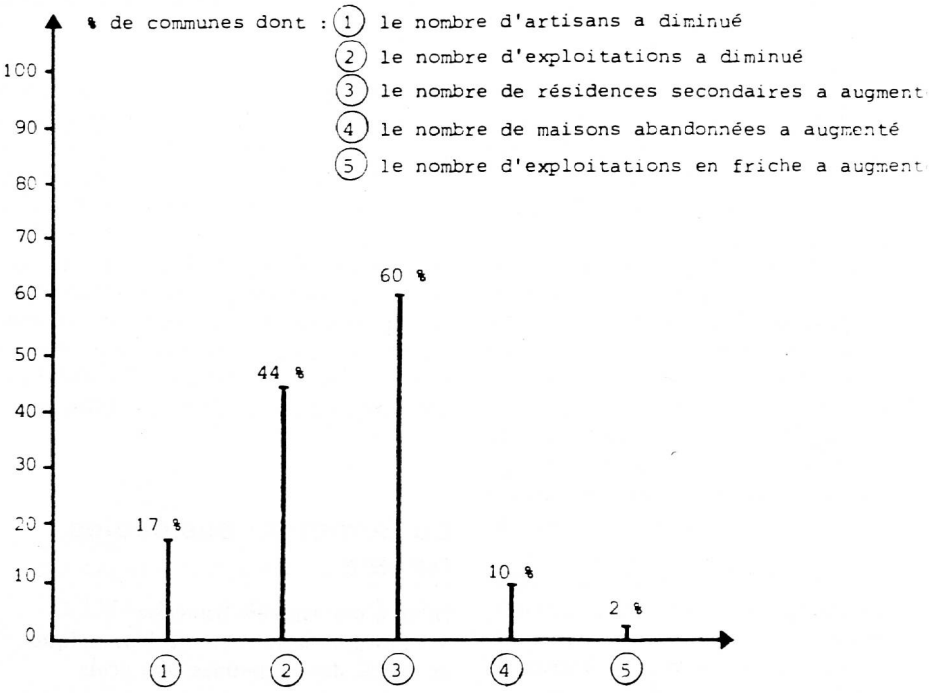

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE APRÈS LA FERMETURE DE L'ÉCOLE

De façon globale, il ressort de l'enquête que depuis la fermeture de l'école, environ 2/3 des communes ont connu une évolution défavorable de l'activité économique.

FERMETURE DE L'ÉCOLE: EFFET OU CAUSE?

Des résultats qui précèdent, il n'est certes pas possible d'établir dans tous les cas une relation directe entre l'évolution des communes rurales sans école et la fermeture de l'établissement scolaire. Il est souvent difficile d'indiquer si la fermeture de l'école est un des premiers effets d'une évolution déjà défavorable ou si elle en est la cause. Ce qu'il est possible d'affirmer c'est que la disparition de l'école exerce un effet cumulatif dont l'effet est de conduire à une mort plus rapide de nombreuses communes rurales. De façon inverse, on peut postuler que le maintien de l'école de village est un moyen non négligeable de lutte contre la désertion des campagnes. Effet ou cause, les conclusions numériques des enquêteurs sont cependant parlantes:

- Pour 67% des cas, la fermeture de l'école a suivi le déclin du village.
- Pour 26% des cas, la fermeture de l'école a hâté ce déclin.

Tous les effets résultant de la fermeture de l'école rurale n'ont pu être appréhendés ou quantifiés par l'enquête à laquelle nous nous référons, au chapitre de la disparition des services collectifs culturels, on a omis de mentionner que la fermeture de l'école elle-même entraîne la disparition du premier service culturel de la commune!

M.-A. Berberat.

A propos des fermetures de classes et des suppressions d'écoles

Les démarches entreprises récemment par les services du Département de l'éducation et des affaires sociales visant la suppression de classes, la fermeture d'écoles ou des regroupements scolaires ont suscité de vives réactions de la part des populations, des autorités et des enseignants concernés.

A l'instar des mouvements qui se sont prononcés à ce sujet, le Syndicat des enseignants jurassiens (SEJ), préoccupé par les conséquences qu'entraîneraient les mesures envisagées, tient à donner publiquement son avis sur la question.

Il conteste la valeur des arguments sur lesquels le département s'appuie pour légitimer son entreprise et regrette que les enseignants n'aient pas été consultés.

Les raisons invoquées par le département sont d'ordre démographique, pédagogique et financier.

DÉMOGRAPHIE ET DÉPEUPLEMENT DES CAMPAGNES

S'il est patent que le Jura connaît actuellement une certaine dénatalité entraînant une diminution des effectifs scolaires, il convient d'être prudent quant on utilise ce phénomène comme argument pour motiver la suppression de classes ou la fermeture d'écoles. Le cas de La Chaux-des-Breuleux est, à ce titre, exemplaire: invitées souventes fois à fermer leur école par suite du faible effectif qu'elle comptait, les autorités et la population s'y sont toujours refusées; or, à ce jour, l'école de cette commune compte 12 élèves et ce, pour les quatre premières années seulement, les grands fréquentant les écoles des Breuleux.

De même ne saurait être invoqué le dépeuplement des campagnes, phénomène qui tend aujourd'hui à se stabiliser, voire à disparaître. Par contre, il est évident que la suppression des classes uniques contribuerait, précisément, à relancer l'exode rural; on imagine mal un jeune foyer s'établissant dans un village sans école. Pire, il est à craindre que le déplacement quotidien des enfants vers des centres scolaires crée en eux une habitude qui se concrétisera, lorsqu'ils seront adultes, par leur départ du village.

CONSIDÉRATIONS PÉDAGOGIQUES

Les classes uniques et celles à cours multiples n'ont pas démérité, bien au contraire. Nous en voulons pour preuve le résultat d'une étude entreprise par la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de Genève à l'intention de la Société pédagogique romande. Le rapport, établi en février dernier, conclut à «... la valeur pédagogique des classes à degrés multiples» et les aspects positifs de cette sorte d'enseignement l'emportent de loin sur les aspects négatifs.

Enfin, l'action menée par le département frise le paradoxe puisque, d'une part, on prend comme argument la nécessité de diminuer le nombre de degrés pour supprimer les classes uniques et que, d'autre part, on envisage la fermeture de certaines classes, obligeant ainsi les autorités scolaires à augmenter le nombre de degrés des classes survivantes.

ASPECT FINANCIER

La diminution des crédits réservés à l'école ou, comme on le dit au département, une nouvelle distribution de ceux-ci, constitue, en fait, la véritable motivation des autorités cantonales.

Si le souci d'économiser est en soi louable, nous sommes d'avis que ce n'est pas aux enfants, déjà défavorisés, des petites localités d'en supporter les conséquences. L'esprit de la Constitution comme la volonté des Jurassiens s'y refusent.

D'autre part, on ne s'explique pas qu'un gouvernement soucieux de développer l'économie du canton, supprime des emplois sur lesquels il a directement prise.

En outre, quand les services du département brandissent la menace de nouvelles contributions scolaires à charge des communes qui refusent la suppression de leur école ou la fermeture de leur classe, on oublie que la commission chargée de l'étude d'une nouvelle répartition des charges scolaires n'a pas encore déposé ses conclusions et qu'il appartiendra au Parlement jurassien de se prononcer.

APRÈS

Selon les déclarations de son chef, le département serait fort préoccupé par le chômage des enseignants. Nous sommes heureux d'en prendre note. Toutefois, nous considérons que les mesures qu'il préconise pour tenter de résoudre ce problème ne sont que des palliatifs.

Parallèlement aux remplacements qu'on offre aux chômeurs, il faut s'attaquer à la racine du mal qu'est la pléthore et, pour ce faire, commencer par maintenir les postes de travail.

Nous enregistrons pareillement avec satisfaction la déclaration de M. le ministre de l'éducation et des affaires sociales de «... tout entreprendre pour éviter les cas sociaux». Nous pensons que tout enseignant privé de son poste sera précisément un «cas social».

Syndicat des enseignants jurassiens,
le Comité central.

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17, **2800 Delémont.** Tél. (066) 22 29 34.

Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB

SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1980

Présidence: Jacques Paroz

Commissions

La SEJB a nommé ou proposé ses représentants dans différentes commissions:

Commission plénière CIRCE III: M. Michel Ammann, instituteur, de La Neuveville.

Commission cantonale SIPRI: Mme Denise Wermeille, institutrice, de Bienne.

Commission d'examen math. 3P/2e édition: Mlle Lisette Matile, institutrice, de Tavannes. A noter que, d'entente avec la Direction de l'instruction publique, Mlle Matille représente aussi bien les enseignants (SEJB/SEB) que les autorités (DIP). Cette mesure a été proposée en raison des difficultés à trouver dans une petite région chaque fois deux représentants pour chaque commission.

Commission du Centre de perfectionnement: contrairement à ce que nous pensions, M. Jean-Pierre Méroz ne représente pas les maîtres secondaires dans cette commission. On pourra, par conséquent, faire appel à un maître secondaire supplémentaire.

Commission «Enseignants au chômage»: représentants de la section de Courtelary: Claire Maurer, institutrice, de Corgémont, et Stéphane Elsig, instituteur, de Villeret.

Assemblée des délégués de la SEJB: représentant de la section de Moutier: Yves Diacon, maître secondaire, de Tavannes. Cette section devra encore proposer une enseignante des travaux à l'aiguille et un maître d'école commerciale.

Représentants de la section de Courtelary: Christiane Paroz, maîtresse en économie familiale, de St-Imier, Ivan Gagnebin, maître d'école professionnelle, de Tramelan, et Catherine Choffat, institutrice, de Frinvillier.

Vérificateurs des comptes de la SEJB: Ferdinand Hügli, de Tavannes, pour la section de Moutier, et Benjamin Kessi, des Reussilles, pour la section de Courtelary.

Comité et bureau de la SEJB

Le CC/SEJB estime qu'il est nécessaire qu'il se réunisse avant les séances du CC/SPR et avant les séances de la CS I. Les objets traités dans ces séances pourraient être discutés auparavant par le CC/SEJB qui ferait part de ses remarques et de ses propositions à ses représentants. Cela permettrait d'affirmer la présence de la SEJB dans les associations faîtières.

Afin de décharger les séances du CC/SEJB, le comité décide la création d'un bureau de la SEJB. Il sera chargé de liquider les affaires courantes, de faire des propositions au CC/SEJB, mais ne pourra pas prendre de décision importante. Il sera formé d'un représentant de chaque section, dont le président de la SEJB.

Maîtres secondaires et SPR

32 maîtres secondaires des sections de Courtelary, Moutier et Bienne-La Neuveville ont demandé à faire partie de la SPR. Leurs cotisations seront encaissées par le caissier de la SBMEM qui les transmettra au caissier SPR.

Les cotisations de 1979 n'ont pas encore été encaissées et le CC/SEJB estime qu'il serait judicieux que la SPR y renonce, étant donné que la participation des maîtres secondaires à la SPR n'est pas obligatoire. Une demande a été adressée à la SPR dans ce sens.

Politique syndicale

Heures de décharge à 50 ans: En février 1979, le Comité provisoire de la SEJB avait demandé à la Société des enseignants bernois (SEB) d'intervenir auprès de la DIP afin d'obtenir une meilleure réglementation des heures de décharge à 50 ans. Elle demandait que l'allégement soit accordé au début du semestre suivant celui au cours duquel l'enseignant a atteint ses 50 ans, et non au début de l'année scolaire suivante.

La SEB avait fait sienne la demande de la SEJB et l'avait transmise à la DIP.

Malheureusement, la réponse de la DIP est négative, étant donné que bon nombre d'enseignants n'utilisent pas ces heures comme allégement, mais les transforment en heures supplémentaires.

La SEB ne saurait se satisfaire de la réponse de la DIP et reviendra à charge.

Le CC/SEJB décide:

— d'appuyer les démarches que la SEB entreprendra encore en vue de parvenir à une meilleure réglementation;
— de faire remarquer qu'il est pratiquement impossible à certains enseignants de prendre effectivement ces deux heures de décharge et de devoir, par conséquent, les transformer en heures supplémentaires;
— et, pour une raison de principe, de ne pas se déclarer satisfaite avec la réponse de la DIP.

Réélections: L'Assemblée communale de Sornetan a décidé de remettre au concours le poste du collègue Rottet. Quels que soient les motifs invoqués, puisqu'ils ne sont pas d'ordre pédagogique, la SEJB ne saurait les accepter. Elle demande par conséquent à la SEB:

— d'accorder son assistance et son soutien au collègue Rottet, de Sornetan, non réélu pour des raisons politiques;
— de mettre tout en œuvre pour parvenir à la réélection de G. Rottet;
— d'envisager éventuellement des mesures syndicales.

Dans sa séance du 20 février 1980, le Comité cantonal de la SEB a fait siennes les propositions de la SEJB.

Enseignants itinérants: La situation des maîtres itinérants ne donne pas satisfaction. Les enseignants doivent se déplacer d'une classe à l'autre, voire d'une localité à l'autre, pour donner quelques heures d'enseignement. Ils ne sont, par conséquent, intégrés dans aucune classe et ont souvent des problèmes de manque de contact avec les élèves ou même des problèmes de discipline.

Il faut dire que les collègues ne leur facilitent pas toujours la tâche. Ils leur «refilent» souvent les leçons les moins agréables et dont ils veulent se débarrasser.

Ces conditions devraient être revues à fond et la commission «Enseignants au chômage» sera chargée d'étudier le problème. Il y aura lieu éventuellement d'intervenir auprès des collègues afin qu'ils fassent preuve de compréhension et qu'ils veillent à une meilleure distribution des heures aux enseignants itinérants.

Education physique

Jacques Simonin, président de l'Association d'éducation physique scolaire du Jura bernois (AEPS-JB) expose au CC/SEJB les soucis des maîtres de gymnastique.

Selon certaines informations, il semblerait, pour réaliser des économies, que la Confédération envisagerait d'abandonner le contrôle de l'éducation physique à l'école et d'en transmettre la compétence aux cantons.

Les maîtres de gymnastique craignent que le statut actuel de l'enseignement de cette branche ne soit plus garanti et que, par exemple, les trois heures hebdomadaires de gymnastique soient remises en question.

Le CC/SEJB invite le président de l'AEPS-JB à lui adresser une lettre en y exposant le problème et les dangers. Elle sera ensuite transmise au Comité cantonal de la SEB. Il invite également Jacques Simonin à entreprendre une même démarche auprès de la Société cantonale bernoise des maîtres de gymnastique et auprès de la SSMG.

Le secrétaire: Yves Monnin

DES MATHÉMATIQUES À L'HISTOIRE...

Un collègue à la rencontre de ses ancêtres

Qui, parvenu au-delà de 40 ans, n'a rêvé, une fois ou l'autre, de remonter aussi loin que possible vers les sources de ses origines, de recenser, à travers sa généalogie paternelle et/ou maternelle, les causes obscures de ses gestes et de ses choix, les raisons inavouées de ses motivations ou de ses nostalgies, les données mystérieuses de son moi le plus secret, de comprendre, en somme, sinon de justifier, les linéaments, et peut-être les contradictions, de sa destinée?

D'ordinaire, cela reste, justement, un rêve, une lueur de l'esprit vite retombée, une velléité plus qu'une volonté. Notre collègue Robert Félalime, maître secondaire à Bienne, a passé, lui, du vœu à la réalisation. Quinze années durant, avec une patience et une obstination exemplaires, il a voué tous ses loisirs à retraverser les siècles à la recherche de ses ancêtres.

Au départ, il avait pour cela, disons-le, des motifs qui peuvent paraître relativement légers: l'originalité, voire l'étrangeté, d'un nom de famille qu'on ne retrouve nulle part dans le Jura bernois (1), ni même, semble-t-il, très fréquemment en Suisse romande. Ce patronyme lui a du rester valu, trop souvent, et dès son enfance passée en terre française (à Morteau), des plaisanteries qui, pour être un peu faciles, n'en étaient pas moins irritantes, ou tout au moins lassantes.

Mais sa quête, au fur et à mesure qu'elle s'avérait fructueuse, devenait passionnante à poursuivre, et pour des raisons qui ne se restreignent pas à un intérêt purement personnel. C'est ce qui appert du gros ouvrage de plus de 350 pages, abondamment illustré (2), qu'il a fait paraître, en décembre 1979, sous le titre

«La Genève de mes ancêtres».

Pourquoi Genève?

En fait, ses investigations ont permis à Robert Félalime de découvrir que ses ancêtres étaient Français, natifs de la région d'Orléans (3). Réfugiés à Genève vers le milieu du XVIIe siècle, à coup sûr pour éviter des persécutions religieuses, certains d'entre eux ne tardèrent pas à jouer, dans la vie de cette cité comme dans quelques événements qui en jalonnent l'histoire, un rôle qui, pour n'être pas de tout premier plan, a pourtant laissé des traces dans les documents officiels. D'où, pour leur lointain descendant, une riche moisson de renseignements qui a déterminé, dans l'ordre d'achèvement des trois volets qu'il se propose de consacrer à ses origines (4), la publication en premier lieu de celui qui a trait à Genève.

De qui a-t-il ainsi retrouvé trace? D'un certain Daniel Fé, tout d'abord: serrurier, fils de Louys (lui-même exerçant peut-être déjà le même métier), Daniel aura douze enfants, dont quatre filles, les uns morts en bas âge ou dont la trace se perd très vite, deux de ses fils s'élevant dans la profession paternelle au titre de «maître» et un troisième, qui s'illustrera plus que les autres, optant pour une carrière militaire qui le conduira au grade de sergent de la garnison locale. La provenance du patronyme Félalime pourrait, dès lors, s'expliquer par la spécialisation artisanale de ces ancêtres, puisque l'habitude fut prise très tôt de les inscrire, dans les registres officiels de l'époque, sous le nom de «Fé dit la Lime»...

Au cours des générations qui suivent, les professions changent, non seulement dans leur nature mais dans la considération sociale qu'elles entraînent: on y trouve des horlogers puis des maîtres horlogers, des maîtres graveurs dont l'un s'honore en plus d'être émailleur; puis, chez qui, les décennies passant, ont essaimé dans le Midi de la France ou en terre jurassienne, on relève des négociants et des fonctionnaires, pour en arriver à ce poste de maître de mathématiques que Robert Félalime lui-même occupe, à Bienne, au Progymnase du Pasquart...

Méthode...

Ni généalogiste ni historien de métier, l'auteur a su remarquablement se retrouver dans le labyrinthe des documents à dépouiller. Et il y en a eu! Combien, lui seul pourrait le dire sans hésitation. Pour ma part, j'ai renoncé, faute de temps et crainte de n'y point parvenir, à essayer de les dénombrer en fonction des sources citées.

Le fait est que son texte s'étaye souvent de citations que je dirai «du cru», puisque reproduites dans leur orthographe originale pleine de fantaisie; il fourmille également de renvois à des notes figurant à la fin des chapitres. Tout cet appareil d'érudition n'est pourtant ni lourd ni décourageant: quelle saveur, et parfois quelle émotion sous-jacente, dans les passages relevés d'anciens registres; quant aux notes, qui s'avéreront précieuses pour d'autres chercheurs s'intéressant aux mêmes périodes ou aux mêmes événements, le lecteur ordinaire peut fort bien n'y pas recourir systématiquement, sans que la compréhension de l'exposé s'en trouve compromise (5).

Un historien de formation orthodoxe eût peut-être établi un tri plus succinct parmi tant de documents. N'eût-ce pas été au risque de négliger certains aspects de la vérité, d'occulter involontairement d'humbles et significatives saveurs de l'histoire quotidienne? Robert Félalime, pour sa part, tente de se faire peu à peu une opinion, la mieux fondée possible, en citant les textes et en les comparant. Point d'affirmations péremptoires, donc, mais une approche prudente, ouverte, pleine d'humanité, des gens et des faits qu'il évoque. Une telle sympathie est contagieuse: un courant aimanté passe du livre à son lecteur.

... et résultats

Ainsi, comme à petits pas, sortent pour nous, de l'ombre des siècles et des cendres de l'oubli, des personnages et des événements révélateurs, à mon sens, d'une autre face de l'histoire que celle à laquelle nous sommes accoutumés.

L'auteur, certes, a axé ses recherches et son exposé sur des gens ayant appartenu à ses ascendants plus ou moins lointains. Mais il n'en fait pas des êtres à part, isolés du contexte le plus quotidien, transformés en pions d'une démonstration tout intellectuelle. Autour d'eux, il y a leurs amis et leurs ennemis, leurs commensaux, leurs clients, leurs débiteurs; on assiste à leur apprentissage, à leur mariage, à leurs déboires conjugaux, à leurs maladies; on entre dans le détail de leurs affaires ou de leurs mésaventures. C'est l'existence même du petit peuple genevois, et non celle des nantis, qui nous est d'abord restituée.

Pour ce qui est des événements auxquels ces gens sont confrontés, ils tiennent parfois plus de la chronique locale que de la grande histoire: une affaire d'épée cassée, une bagarre lors du Tir du Roi à Jussy, un adultère sévèrement puni, par exemple. Mais, ici encore, outre le caractère plus ou moins emporté des protagonistes et l'effervescence de leurs passions, ce sont les mœurs de l'époque qui revivent, les rigueurs du gouvernement ou de la justice aussi bien que l'esprit frondeur ou le goût du plaisir d'une partie de la population.

Et quand quelqu'un des «Fé dit la Lime» se voit mêlé à un fait historique de plus grande importance (remous politiques, développement des arts appliqués, intrigues jalouses de Voltaire, etc.), si ce n'est jamais en tant que héros de premier plan, du moins connaît-il les circonstances, peut-on dire, du dedans, donc selon une vérité humaine plus directe. Ainsi, lorsque Philippe, le sergent de garnison, commande le peloton d'exécution de Pierre Fatio ou participe à la bataille de Villmergen, son biographe actuel ne s'attarde pas à rappeler tous les tenants et aboutissants de ces événements: il se borne à en évoquer, mais par le menu, les moments auxquels son ancêtre a assisté. Souci d'authenticité qui ne l'a pas empêché d'apporter, grâce à ses recherches attentives, sur plus d'un point jusqu'ici resté dans l'ombre ou l'à peu près, des témoignages renouvelés, des précisions plus vives.

Perspectives

A suivre Robert Félalime sur les pas de ses ancêtres genevois, on se persuade toujours mieux que le tissu le plus vrai de l'Histoire n'est pas forcément fait des seules intrigues de cour ou de politique, d'une succession effarante de batailles et de traités, de conquêtes militaires ou amoureuses, mais bien autant, voire plus, de ce flux humble et jamais épuisé du peuple des villes et des campagnes, de ces modestes et pourtant capitales contingences de la vie des petites gens, réussites ou échecs d'artisans, courage et souffrance de femmes ou de soldats, combats quotidiens pour la nourriture du corps et la paix du cœur...

N'est-ce pas, d'ailleurs, dans cette perspective aussi que se situent le livre de Robert Félalime et le travail qui lui a donné naissance? J'ai dit tout à l'heure la patience et l'obstination qu'il lui a fallu, à côté de son métier, pour mener à chef son projet. Ces exigences auraient pu le détourner de tout ce qui n'était pas elles. En fait, elles ont contribué à ouvrir, enrichir et éclairer tout son être intérieur, à donner tout ensemble un sens et une armature à cette suite fragile de jours qui constitue l'existence d'un homme. N'eût-il que cette vertu — et nous venons de voir qu'il en offre bien d'autres! — son ouvrage sur «La Genève de mes ancêtres» serait déjà une fort belle œuvre, digne de l'intérêt le plus attentif et le plus chaleureux.

Francis Bourquin

(1) Robert Félalime est à la fois natif et bourgeois de Saint-Imier.

(2) Edité à ses propres risques par l'auteur, ce beau volume fut honneur, tant pour la qualité de sa typographie que pour la reproduction des documents iconographiques, à l'Imprimerie du **Journal de Genève.**

(3) Il ne désespère pas d'écrire un jour la chronique de ceux-ci aussi, à partir du XVIe siècle.

(4) Le troisième devant évoquer «Le Jura bernois de mes ancêtres» (XIXe siècle).

(5) Quelques-unes, toutefois, dont on a tôt fait de reconnaître le genre, ne doivent pas être laissées de côté: elles apportent d'utiles nuances ou des précisions supplémentaires, mais souvent aussi elles traduisent des prises de position personnelles exprimées **cum grano salis!**

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de mai 1980

1.1.3. **Activités créatrices manuelles**; J.-F. Favre, dès le 2 mai à Bienne, collège Dufour ouest. 1.13.1. **Mathématique: formation d'animateurs pour les 7e, 8e et 9e années - classes expérimentales** (CIM); MM. Ferrario, Félix et Guélat, le 8 mai à Moutier. 4.1.1. **Environnement**; MM. Châtelain et Treu, en mai à La Heutte. 4.1.2. **Environnement**; MM. Châtelain et Treu, le 28 mai à Bienne, Ecole normale. 4.3.1-7 **Mathématique: nouveaux moyens d'enseignement pour la 2e année** (CIM); dès mai à Bienne, Malleray, Moutier, St-Imier, Tramelan. 4.6.2/3/4 **Travaux à l'aiguille: programme romand de 3e et 4e années**; Mmes Girod, Hostettler et Minder, les 7, 14 et 21 mai à Bienne, Tavannes et Moutier. **5.30. Prévention des accidents II** (USPM JB BR); Forces motrices bernoises et Assurance immobilière du canton de Berne, M. Wyss, les 6 et 20 mai à Moutier et Berne. 5.64.5. **Les proverbes - Sprichwörter** (CPS); Association suisse des philologues classiques, 30 et 31 mai à Gurter-sur-Berne. 5.73. **L'enseignement des «connaissances professionnelles» à l'école professionnelle. Thème: La famille**; M. J. Guinand, 2 et 9 mai à Tramelan, école professionnelle et commerciale. 5.78.6. **Mécanique (travail d'atelier)** (CISAP); MM. F. Nava et L. Piazza, mi-mai à Berne. 5.102.4 **Gymnase en plein air et jeux d'orientation** (AEPSJB); le 3 mai à Malleray, école secondaire. 5.103.2. **Le Moyen-Orient**; MM. Cuendet, Besson, Chopard et Burgener, le 3 mai à l'Ecole normale de Bienne. 5.104.2. **Excursions choisies de botanique** (cours placé sous l'égide du CPS); MM. Ischer, Paroz et Grossenbacher, 24 mai et 28 juin à Martigny et Bois-des-Lattes. 5.106.1-2 **Cinéma - visionnement de films**; Centrale du film scolaire. M. W. Zwahlen, le 21 mai à Moutier. 5.106.3/4/5 **Télévision éducative**; M. L. Worpe, le 7 mai à Bienne, école secondaire du Châtelet. 5.106.9. **Macrophotographie dans la nature**; M. J.-P. Berthoud, dès le 10 mai, région de Bienne. 5.109.1. **Théâtre**; TPR, 14 au 18 mai à Sonceboz, Hôtel de la Couronne. 5.110.9 **Modelage**; M. H. Sanglard, dès le 7 mai à Tavannes. 5.110.11. **Peinture, teinture et décoration du bois**; Mme M. Pétignat, dès le 10 mai à Tramelan. 5.110.12. **Peaux et fourrure**; Mme Ch. Paroz, 10 et 31 mai à Bienne, école féminine. 5.120.1. **Rencontre avec le Centre de perfectionnement et l'Office de recherche et de planification pédagogiques**; responsables du Centre de perfectionnement et de l'ORPP, le 8 mai à Bienne.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

Ecole Roche

Rue de la Tour 8 bis
1004 Lausanne
Tél. (021) 22 63 52

NOUVEAUTÉ
CLASSES PRÉ-GYMNASIALES
Age d'admission: 13 ans.
Petits groupes - Cours à niveaux.

TOUJOURS
MATURITÉ - SECRÉTARIAT - COMMERCE - HÔTESSES

Direction
E. Affolter, J.-P. Roche

Ecole pédagogique privée

FLORIANA

Pontaise 15, Lausanne - Tél. (021) 36 34 28

Direction: E. Piotet
Excellente formation de
JARDINIÈRES D'ENFANTS
et d'
INSTITUTRICES PRIVÉES

FRIBOURG

Problèmes économiques et école: Nestlé propose

Dans l'intention de sensibiliser les enseignants aux problèmes de l'industrie et de tenter le rapprochement: école - monde du travail, la firme Nestlé a proposé à la Commission EP, nouvellement créée et formée, d'organiser un séminaire sur ces sujets.

Deux expériences de ce type ont été menées à Berne et à Genève. La première a duré 5 jours, avec conférences et visites; la seconde s'est déroulée sur deux jours, dont un à Vevey et l'autre à Genève, avec débats.

D'autres formes de rencontre peuvent être envisagées par les éventuels participants qui seront convoqués ultérieurement par la Commission EP.

Coupon à découper et à renvoyer le plus tôt possible (comme ça vous êtes sûrs de ne pas l'oublier) à:

Jean-Paul Oberson, Vieux-Pont 20, 1630 Bulle.

Envisagez-vous de participer à un séminaire traitant des problèmes économiques?

	oui	non
Si oui, le cours doit-il durer		
1 jour	☐	☐
2 jours	☐	☐
+ de 2 jours	☐	☐
Dates désirées pour ces journées		
1re semaine de juillet	☐	☐
3e semaine d'août	☐	☐

Propositions: _____

_____

_____

_____

_____

VALAIS

Campagne «CROCUS»

Voici le texte d'une lettre circulaire adressée à tous les enseignants des classes primaires de 3e et 4e année primaire, durant les vacances de Carnaval.

Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,
Cher Enseignant,

Nous vous adressons un paquet de «X», le seul hebdomadaire chrétien pour les 8-12 ans, garçons et filles.

Vos élèves lisent des illustrés. Pourquoi pas «X»? Nous nous devons en effet de faire connaître aux enfants et à leurs parents les journaux qui contribuent à l'**éducation personnelle, sociale et chrétienne** de leurs lectrices et lecteurs comme c'est le cas de «X».

C'est pourquoi, si vous le désirez, nous vous donnons aujourd'hui la possibilité de participer, simplement, à la campagne CROCUS dont vous trouverez au verso de cette lettre toutes précisions utiles.

Vous remerciant de ce que vous estimerez devoir faire,

Nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, cher Enseignant, en nos sentiments dévoués.

Suit la signature du directeur.

Et au verso de la lettre:

CAMPAGNE CROCUS

Détail des opérations

1. Vous distribuez les spécimens reçus aux enfants de votre classe.
2. Vous demandez à vos élèves s'ils veulent recevoir pendant trois semaines consécutives un numéro de «X» (sans engagement ou obligation de souscrire un abonnement).
3. Vous renvoyez à (suit le nom d'une ville valaisanne) la carte ci-jointe en indiquant votre nom et votre adresse et en précisant le nombre de journaux que vous souhaitez recevoir.
4. Chaque semaine, vous distribuez gratuitement un «X» aux enfants qui en ont fait la demande.
5. Avec le 3e numéro, vous joignez une lettre aux parents.
6. Vous collectez l'argent et les bons d'abonnement des enfants et **envoyez 90% des sommes reçues** et la liste des noms et adresses des enfants.

SI VOUS AVEZ TRANSMIS DIX ABONNEMENTS ET PLUS, VOUS SEREZ ABONNÉ PENDANT 3 MOIS À «X» (ce qui vous permettra de suivre les lectures de vos élèves).

Et voilà le travail! je ne juge pas utile d'épiloguer longuement sur de tels procédés, mais il me vient simplement une question: les petits pots-de-vin contribuent-ils également à «l'éducation personnelle, sociale et chrétienne» de l'enseignant?

Marie-Noëlle Perrin

DIVERS

Service de placement SPR

Nouvelle adresse: Henri Delafontaine, 1805 Jongny, tél. (021) 51 83 61

Ses objectifs

— permettre aux jeunes filles et jeunes gens de Suisse romande de parfaire leurs connaissances linguistiques;
— organiser à cet effet des placements en Suisse et à l'étranger;
— contrôler et suivre les jeunes durant leur séjour.

Genres de placements

— placements de jeunes filles au pair*, en Suisse, Allemagne, Autriche, Angleterre, Italie... dans des familles d'accueil;
— placements de jeunes gens à l'année en Suisse et en Allemagne dans des fermes, commerces...;
— placements de vacances ou de longue durée pour cours de langue ou comme hôtes-payants (familles d'accueil avec ou sans cours dans une école de langue).

Procédure

— recherche et enregistrement des familles d'accueil;
— recherche et enregistrement des jeunes à placer;
— collaboration avec une école de langue;
— visite de l'école et des familles d'accueil;
— entretien avec les jeunes à placer.

Annonces urgentes

— Je cherche de nombreuses jeunes filles à placer au pair en Allemagne, Suisse alémanique et Angleterre, dès août-septembre.
— Je cherche une enseignante pour s'occuper des études d'une jeune fille de 16 ans, au nord de Milan.
— Je cherche un cuisinier ayant terminé son apprentissage, pour restaurant de la région de Francfort.

*Au pair: placement dans une famille en principe pour une année; la famille d'accueil et la jeune fille sont soumises à certaines règles; la fille au pair est considérée comme membre de la famille; elle doit aider au ménage, s'occuper des enfants, suivre régulièrement des cours de langue... elle reçoit entre Fr. 150.— et Fr. 300.— par mois, comme argent de poche.

Il faut également apprendre à régler les questions d'argent...

Une école qui prépare les jeunes à la vie adulte et professionnelle devrait leur apprendre à temps à régler les questions d'argent. Les renseigner en particulier sur le système de paiement sans argent liquide, toujours plus courant aujourd'hui, surtout depuis le lancement de l'eurocheque en Suisse et à l'étranger.

«Comment payer sans argent liquide avec des eurocheques.»

C'est le titre de cette brochure dont la valeur éducative est indiscutable pour tout enseignement tourné vers la pratique. Nous vous conseillons donc d'en faire venir le nombre voulu d'exemplaires gratuits au moyen du coupon ci-dessous.

Brochure pour les élèves des classes supérieures et professionnelles.

Qu'entend-on par paiement sans argent liquide et comment fonctionne le système eurochèque? Ces deux questions trouvent leur réponse dans la brochure éditée par l'Association Suisse des Banquiers à l'intention des élèves des classes supérieures et professionnelles. Elle familiarise d'une façon simple, vivante et complète les adolescents avec le système eurocheque. Ils apprennent comment, où et quand ceux-ci trouvent leur emploi. Deux exemplaires en fac-similé leur montrent comment les établir correctement.

eurocheque.
Le compte en banque de poche.

Coupon

Veuillez me faire parvenir _____ exemplaires gratuits de la brochure «Comment payer sans argent liquide avec des eurocheques».

Nom et prénom: _____

Ecole: _____

Adresse: _____

NPA et localité: _____

A envoyer à l'Association Suisse des Banquiers, case postale 1155, 4002 Bâle.

Lintas Eu 5-78

BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003 BERNE

J. A.
1820 Montre

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux